

**Assemblée générale**

Soixante-deuxième session

Documents officiels

44^e séance plénièreLundi 5 novembre 2007, à 10 heures
New York

Président : M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)**Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour****Troisième rapport du Bureau (A/62/250/Add.2)**

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord appeler l'attention des représentants sur le troisième rapport du Bureau qui figure dans le document A/62/250/Add.2.

Au premier paragraphe du rapport, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que le point 10 de l'ordre du jour intitulé « Rapport de la Commission de consolidation de la paix » soit également renvoyé devant la Cinquième Commission à seule fin d'examiner le financement des missions de la Commission de consolidation de la paix.

Puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Président de la Cinquième Commission sera informé de la décision que vient de prendre l'Assemblée générale.

Au paragraphe 2 du même rapport, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale qu'à la soixante-deuxième session, le point 65 de l'ordre du

jour, intitulé « Rapport du Conseil des droits de l'homme », soit renvoyé devant la Troisième Commission.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : La résolution 60/251 a créé le Conseil des droits de l'homme en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale. L'an dernier, cette Assemblée a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour aussi bien devant la plénière que devant la Troisième Commission, étant entendu que la Troisième Commission examinera toutes les recommandations faites par le Conseil à l'Assemblée. Cette décision a été prise dans le plein respect de la résolution 60/251, tel qu'indiqué par l'Assemblée dans la décision elle-même. Il n'existe aucune raison de fond pour modifier cette formule, et nous estimons que le Bureau aurait par conséquent dû faire la même recommandation à l'Assemblée cette année.

Les discussions qui ont mené à la recommandation sur laquelle nous sommes sur le point de nous prononcer ne se sont pas limitées au renvoi de la question ou aux relations entre le Conseil et l'Assemblée générale. Elles ont plutôt tourné autour d'une partie du rapport qui revêt une importance particulière, à savoir les mesures concernant le renforcement des institutions. Nous estimons certes qu'il s'agit de questions distinctes, mais nous pensons que les choses peuvent être traitées ainsi de manière conjointe pour des raisons d'opportunité politique. Nous nous attendons pourtant à ce que tous les aspects

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



de ce train de mesures négociées soient réglés ensemble, et nous notons qu'à ce stade, tel n'est pas le cas. Alors que nous sommes sur le point de nous prononcer sur le renvoi de cette question, nous ne savons pas encore exactement dans quelles conditions les mesures sur le renforcement des institutions seront adoptées.

La décision portant sur le renvoi de ce point de l'ordre du jour peut apparaître comme une procédure purement bureaucratique. Mais derrière les considérations techniques qui consistent à savoir s'il appartient à la Troisième Commission ou à la plénière d'examiner cette question, se cache la question plus générale de la position politique du Conseil des droits de l'homme. Nous espérons que la question du renvoi sera examinée l'an prochain de manière totalement transparente et débattue comme il se doit.

M^{me} Banks (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole pour faire une observation sur le point 65 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport du Conseil des droits de l'homme ». Des principes importants risquent d'être négligés dans la proposition, simple en apparence, qui vient de nous être présentée, à savoir le renvoi à la présente soixante-deuxième session, du rapport du Conseil des droits de l'homme devant la Troisième Commission uniquement.

Il y a à peine 18 mois, nous sommes convenus, en tant qu'États Membres, de créer le Conseil des droits de l'homme comme organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Optimistes, nous l'avons fait dans l'espoir que ce nouvel organe jouirait d'une meilleure réputation et, qu'une fois établi, il s'avérerait plus efficace que la Commission dans son œuvre de promotion des droits de l'homme. L'année dernière, nous avons décidé d'examiner le rapport du Conseil des droits de l'homme aussi bien en plénière qu'à la Troisième Commission; cette décision a été consignée dans l'additif 2 au document A/61/252.

Ces derniers mois, il s'est tenu de manière informelle des négociations complexes, qui ont finalement débouché sur cette proposition, consistant à présenter le rapport du Conseil des droits de l'homme, à la présente session, uniquement devant la Troisième Commission. Nous estimons qu'il est regrettable qu'à cause des différentes dimensions du débat, il y ait eu une confusion entre l'importance, que nous n'avons aucun mal à reconnaître, d'une adoption facile de

l'ensemble de mesures institutionnelles, et la question à plus long terme du renvoi du point de l'ordre du jour.

La Nouvelle-Zélande aurait vivement préféré que le rapport du Conseil des droits de l'homme soit d'abord présenté devant la plénière. L'approche adoptée l'an dernier, à savoir soumettre le rapport d'abord à la plénière et ensuite à la Troisième Commission, aurait pu être reprise cette année.

Certes, il appartient à chaque session de l'Assemblée générale de se prononcer sur la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour, mais nous voudrions dire à cette occasion que le renvoi du point 65 à la soixante-troisième session doit être soigneusement examiné et qu'une décision positive doit être prise. Étant donné l'évolution du rôle et de l'importance du Conseil, il serait approprié d'examiner le rapport d'abord en plénière et, si le fond du rapport l'exige, également devant la Troisième Commission.

M. Maurer (Suisse) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à mes collègues de la Nouvelle-Zélande et du Liechtenstein et saisir cette occasion pour préciser le point de vue de la Suisse sur cette question.

Depuis la création du Conseil des droits de l'homme, nous avons toujours été d'avis que son rapport annuel doit être examiné en plénière. Étant donné l'éventail de points de vue en la matière, l'an dernier, le Bureau a fait une recommandation qui, à notre avis, constitue un compromis valable et reflète fidèlement les différentes positions des membres de l'Assemblée générale.

La Suisse ne voit pas pourquoi la solution du double examen, adoptée l'année dernière, devrait être modifiée cette année. Selon nous, un changement de pratique n'est pas justifié sur le plan de l'efficacité ou de la viabilité par rapport à l'arrangement de l'année dernière.

Nous savons qu'un accord politique a été atteint entre certains groupes et des membres de l'Assemblée générale quant aux questions renvoyées à la Troisième Commission cette année. Permettez-moi seulement de rappeler que la Suisse n'a pas participé à ces négociations, pas plus qu'elle n'a participé à la conclusion de cet accord. Il nous semble que la décision de cette année ne constituerait pas un précédent pour les futures sessions de l'Assemblée générale.

À cette fin, la Suisse continuera de défendre la position que cette question devrait être examinée en plénière à l'avenir, exclusivement ou tout au moins partiellement. Il nous semble que le fait de garder cette option ouverte, en vue d'accroître l'importance des droits de l'homme au sein du système des Nations Unies, faisait partie de l'équilibre politique délicat qui a mené à l'adoption de la résolution 60/251. Le renvoi de cette question a représenté ultérieurement un pas important s'agissant de concrétiser cet équilibre de vues. Nous sommes préoccupés aujourd'hui par le fait que nombre de ceux qui se considèrent comme des défenseurs des droits de l'homme ne défendent, selon nous, pas suffisamment les institutions que nous avons créées et le compromis sur lequel elles reposent et qui leur permet de fonctionner.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : La délégation mexicaine souscrit pleinement aux déclarations faites par les orateurs qui m'ont précédé. Nous estimons que, compte tenu de l'importance des droits de l'homme et de la Commission des droits de l'homme, il eût été approprié de présenter ce rapport en plénière, puis de le faire examiner ensuite par la Troisième Commission. Je pense que c'est une mauvaise manière d'entamer les premiers mois et les premières années de l'existence du Conseil car, en fin de compte, c'est l'examen des droits de l'homme qui en souffrira.

Dans le même temps, je partage pleinement les déclarations des représentants du Liechtenstein, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse quant à la nécessité de faire preuve de transparence dans la prise de décision portant sur ces questions.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en anglais*) : En ma qualité de membre du Bureau, j'appuie pleinement la proposition faite par le Président à l'issue des consultations officieuses qui se sont tenues au Bureau, proposition adoptée par consensus, quant à la manière d'examiner cette question.

Je me suis senti obligé de prendre la parole pour comparer ce qui vient de se passer et ce qui s'est passé l'année dernière. L'année dernière, nous avons renvoyé cette question tant à la plénière de l'Assemblée générale qu'à la Troisième Commission, parce que le Conseil des droits de l'homme n'avait pas encore une année d'existence et nous pensions qu'il était approprié de permettre au Conseil de présenter cette année un rapport complet alors qu'il existait depuis un an et sept mois.

J'ai estimé, de même que la délégation égyptienne, que le renvoi à la Troisième Commission donnait de bons résultats. Nous avons adopté la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les deux instruments ayant été examinés à la Troisième Commission sans qu'ils éclipsent le moins du monde la viabilité du Conseil des droits de l'homme.

Ma délégation appuie pleinement le Conseil des droits de l'homme, dont nous sommes actuellement membre. Nous appuyons également l'ensemble institutionnel. Nous ne voyons pas de rapport entre le renvoi de la question et l'appui à cet ensemble institutionnel. Quiconque voudrait rouvrir le débat au sujet de cet ensemble, soit à l'Assemblée soit à la Troisième Commission, peut le faire. C'est pour cela que nous continuons d'appuyer la position adoptée par le Groupe africain, selon laquelle cette question devrait être renvoyée devant la Troisième Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve la recommandation du Bureau?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Président de la Troisième Commission sera informé de la décision qui vient d'être prise par l'Assemblée générale.

Point 12 de l'ordre du jour

Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

Rapports du Secrétaire général (A/62/296 et A/62/302)

Projet de résolution (A/62/L.9)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar afin qu'il présente le projet de résolution A/62/L.9.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir pour présenter le point 12 de l'ordre du jour, intitulé « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies ». J'ai également l'honneur d'informer l'Assemblée des résultats positifs et de la suite donnée à la sixième Conférence internationale des démocraties

nouvelles ou rétablies, qui s'est tenue à Doha, dans l'État du Qatar, du 29 octobre au 1^{er} novembre 2006. Je voudrais exprimer notre profonde gratitude au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, et à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, M. Kemal Dervis, pour l'appui qu'ils ont apporté au Mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies.

La sixième Conférence internationale, qui s'est tenue au Qatar, avait deux objectifs principaux : resserrer les liens entre la démocratie, la paix et le progrès social dans le cadre du programme mondial de développement; et adopter des mesures d'exécution et de suivi systématiques afin de consolider les résultats obtenus et de donner suite aux recommandations émanant des précédentes et importantes Conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies. Un résultat majeur de cette conférence a été la formulation de la Déclaration de Doha, qui examine le souci des nouveaux États membres du Mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies d'adopter des mesures de suivi visant à renforcer l'efficacité et l'efficacité du Mouvement.

À cet égard, la Déclaration de Doha a invité le président de la sixième Conférence à prendre les mesures nécessaires, pour une période de trois ans, afin d'assurer l'application systématique des recommandations de la Conférence. À cet égard, le Président est assisté par un Conseil consultatif international quant aux moyens de donner suite aux recommandations de la Conférence, qui est composé de huit membres : cinq représentants gouvernementaux, venus d'Égypte, d'Uruguay, d'Islande, de Mongolie et de Roumanie, proposés selon le critère de la répartition géographique appliqué à l'ONU; et les représentants de l'ONU, de l'Union interparlementaire et du Forum international de la société civile pour la démocratie.

L'État du Qatar, en sa qualité de Président de la sixième Conférence, a tenu deux réunions du Comité consultatif sous la présidence de S. E. M. Mohammed Bin Abdullah Al-Rumaihi, Ministre adjoint des affaires étrangères chargé du suivi des affaires de l'État du Qatar, les 26 avril et 28 septembre 2007. Les deux réunions ont enregistré des résultats importants dans un cadre de consultation et de coopération. Un projet de programme de travail de la Conférence a été élaboré pour la période 2007-2009, qui facilitera la mise en œuvre systématique des recommandations issues de la Conférence. Des activités dont la réalisation peut être

mesurée ont été envisagées : la création d'un bulletin électronique pour la sixième Conférence; la création d'une base de données de la Conférence; la désignation d'une Journée internationale de la démocratie; la tenue de la réunion annuelle de la Conférence pendant la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale; et la planification d'activités et de réunions de groupes d'experts visant à renforcer l'identité et l'importance du Mouvement.

Les Conférences internationales ont joué un rôle important dans la promotion du processus de démocratisation. Les gouvernements, parlementaires et organisations de la société civile du Mouvement sont déterminés à en faire une source d'inspiration et un forum où échanger expériences et bonnes pratiques.

L'État du Qatar, en tant que Président de la sixième Conférence jusqu'en 2009, s'engage non seulement à mettre en œuvre systématiquement les recommandations de la Conférence, mais aussi à accentuer la coopération internationale. À ce propos, le Président de la sixième Conférence présidera la réunion de haut niveau qui se tiendra à New York le mois prochain.

J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/62/L.9, intitulé « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies ». Trois consultations officielles ont récemment eu lieu. Le projet de résolution a trois objectifs : premièrement, fournir des informations sur les retombées et les résultats concrets de la suite donnée à la sixième Conférence internationale, un accent particulier étant mis sur la mise en œuvre systématique de ses résolutions, conformément à la Déclaration de Doha; deuxièmement, célébrer la Journée internationale de la démocratie, le 15 septembre de chaque année; et troisièmement, souligner la coopération étroite entre l'ONU et les gouvernements à cet égard, ainsi qu'entre les parlementaires, la société civile et les gouvernements. L'État du Qatar tient à exprimer sa gratitude à tous les États Membres qui appuient ce projet de résolution. Nous attendons impatiemment son adoption par consensus.

J'annonce que, depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Argentine, Arménie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Cambodge, Chypre, Costa Rica, El Salvador, Espagne, Estonie,

Finlande, Grèce, Guatemala, Haïti, Hongrie, Iraq, Irlande, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Yémen.

M. Godinho (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne sur le point 12 de l'ordre du jour. La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'alignent sur cette déclaration.

La démocratie et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement. En effet, la démocratie – dont nous considérons qu'elle est une valeur universelle –, le développement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont autant d'éléments qui sont tous liés et mutuellement bénéfiques. En ce sens, la protection et la promotion de la démocratie et de l'état de droit sont parmi les priorités absolues de la communauté internationale. L'Union européenne est fermement attachée à la mise en œuvre et à la promotion des principes démocratiques dans le monde entier.

L'Union européenne s'est félicitée de la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui s'est tenue à Doha du 29 octobre au 1^{er} novembre 2006, sur le thème du renforcement des capacités en faveur de la démocratie, de la paix et du progrès social, ainsi que de son document final, la Déclaration de Doha. Nous nous sommes également réjouis de l'adoption historique d'une déclaration tripartite commune pour promouvoir conjointement la démocratie. L'Union européenne juge fondamental et nécessaire d'agir de concert dans ce domaine. À cet égard, nous avons accueilli avec satisfaction la structure tripartite de la sixième Conférence internationale, qui a permis d'organiser des forums parlementaires et de la société civile en marge de la réunion gouvernementale.

Nous saluons les décisions qui visent à améliorer les mécanismes de suivi entre chaque Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies,

en répondant aux inquiétudes des États membres afin de définir des phases de suivi, pour accroître l'efficacité et l'efficience du Mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies et garantir la mise en œuvre systématique des recommandations de la Conférence. Nous apprécions vivement de voir reconnue la nécessité d'un comité consultatif international et d'un secrétariat restreint pour épauler l'actuel Président de la sixième Conférence internationale.

Nous approuvons également le programme de travail 2007-2009, qui a été approuvé par le Comité consultatif à sa première réunion, le 26 avril, à Doha, notamment la décision de promouvoir l'échange mondial d'informations et d'expériences en créant et gérant une base de données internationale complète sur la démocratie.

Nous estimons qu'un échange accru d'informations entre le Mouvement et les autres grands acteurs, tels que la Communauté des démocraties, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, et l'Union interparlementaire, ne peut être que bénéfique à la promotion de la démocratie dans le monde entier, étant donné que chaque organisation a des enseignements tirés et des meilleures pratiques à partager. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par les présidents de la Conférence et de la Communauté des démocraties pour rapprocher les deux mouvements, et nous nous réjouissons de l'intention de l'Institut international d'accentuer sa coopération avec l'ONU.

L'importance de l'appui apporté par les mécanismes de l'ONU à la promotion des démocraties nouvelles et rétablies est frappante, que ce soit à travers le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, ou encore les bons offices du Secrétaire général. L'un des domaines dans lesquels le travail réalisé par les mécanismes de l'ONU est le plus évident est celui des opérations de maintien de la paix et des activités de consolidation de la paix, du fait que la paix et la sécurité dépendent également de la propagation et de la consolidation de la démocratie. Par ailleurs, une politique bien coordonnée dans le cadre des Nations Unies peut contribuer à trouver des

solutions pacifiques aux conflits qui menacent la stabilité dans différentes parties du monde.

Il est également fondamental de promouvoir des conditions propices à l'enracinement de la démocratie là où elle n'a jamais existé auparavant et d'appuyer les institutions démocratiques dans les pays en transition ou qui sont récemment passés à un système démocratique.

Nous jugeons en outre parfaitement indispensable que les hommes et les femmes puissent participer de manière égale à la vie politique et aux prises de décision; l'inclusion de chacun est une condition préalable à la démocratie véritable.

L'Union européenne considère que la coopération régionale est essentielle à la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans toutes les parties du monde. En ce sens, l'Union elle-même peut constituer un exemple réussi d'une telle coopération, étant donné que les libertés fondamentales sont les principaux piliers sur lesquels elle repose.

L'Union européenne est attachée à la promotion de la démocratie par l'intermédiaire de ses programmes de coopération dans différents domaines, tels que l'état de droit, la participation effective de la population au processus démocratique, le rôle de la société civile et la mise en place d'une culture stable des droits de l'homme. L'Union européenne offre une assistance et une coopération sans cesse accrues aux processus électoraux de pays tiers.

Nous considérons les valeurs démocratiques et les droits de l'homme comme étant des éléments essentiels de nos accords de coopération en faveur du développement, comme en témoigne clairement l'Accord de Cotonou qui nous lie à de nombreux États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Cette approche fournit la base d'échanges structurés sur la démocratie et les droits de l'homme avec des pays tiers, appuyés par des programmes concrets de coopération qui visent à faciliter des progrès tangibles sur le terrain.

Tout comme nous sommes attachés à la coopération régionale, nous accordons la plus grande importance aux efforts déployés par la communauté internationale pour concevoir et appliquer des programmes d'assistance et de formation à la démocratie. L'Union européenne estime que l'ONU constitue le cadre international le plus approprié au sein duquel on puisse travailler au renforcement et à la

promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde entier.

Qu'il me soit permis de réaffirmer que nous ne cherchons pas à imposer un modèle particulier de démocratie. Nous reconnaissons que l'arrière-plan politique, social et culturel de chaque pays est unique, et nous considérons par conséquent que la société civile a un rôle essentiel à jouer pour assurer le respect des principes démocratiques.

L'Union européenne voudrait terminer en remerciant le Qatar d'avoir accueilli la sixième Conférence internationale en 2006 et de tous les efforts qu'il a déployés pour assurer une mise en œuvre effective des recommandations de la Conférence.

M. Chabar (Maroc) : Qu'il me soit permis, de prime abord, d'adresser, au nom de ma délégation, mes sincères remerciements au Secrétaire général pour les deux rapports soumis à notre examen au titre du point 12 de l'ordre du jour (A/62/296 et A/62/302), qui nous ont permis d'avoir une vue d'ensemble sur les actions et les initiatives prises par le système des Nations Unies pour appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter la délégation du Qatar pour le leadership et la souplesse dont elle a fait montre durant tout le processus d'élaboration du projet de résolution A/62/L.9. Ma délégation, qui se réjouit d'être l'un des coparrains de ce projet, souscrit pleinement à ses dispositions et souhaite son adoption par consensus. Le texte dont nous sommes saisis aujourd'hui réaffirme l'engagement des États Membres à renforcer le rôle important joué par le système des Nations Unies afin de soutenir les efforts visant la consolidation de la démocratie et la promotion des droits de l'homme.

L'examen de ce point de l'ordre du jour fournit à la délégation de mon pays l'occasion de souligner brièvement quelques éléments qui forment la conception de la démocratie à laquelle le Maroc adhère, ainsi que les principes et fondements qui président à son action dans le domaine de la promotion et de la consolidation de la démocratie au niveau national, régional et internationale. Ainsi, la conception de mon pays de la démocratie repose sur quatre axes principaux.

Premièrement, la diversité. Si la démocratie fait partie des valeurs universelles que nous partageons

tous, il n'en demeure pas moins que le chemin qui mène vers la démocratie n'est pas unique et que chaque pays pourrait, par la créativité et le génie de sa population et la richesse de son patrimoine, accomplir sa propre démarche pour mettre en œuvre son projet démocratiques. L'universalité de la démocratie n'aura ainsi de sens que dans la diversité, le pluralisme et l'attachement aux valeurs que tous les peuples partagent au-delà de leurs différences. Il ne saurait y avoir donc de soutien ni de coopération, et encore moins d'échange et d'enrichissement mutuel pour promouvoir et consolider la démocratie, que dans le respect réciproque célébrant la différence qui est en elle-même une valeur reconnue et un droit légitime. Dans cette perspective, l'Organisation des Nations Unies, de par sa dimension universelle et multilatérale, et conformément aux principes et aux valeurs qui fondent son action, se présente comme étant le cadre idoine pour accompagner, d'une manière efficace et appropriée, les États Membres qui se sont engagés dans des processus de promotion et de consolidation démocratiques.

Le deuxième axe est la paix et la sécurité. La transition démocratique est un processus long et complexe, qui requiert un climat empreint de paix et de stabilité interne et externe. Un projet démocratique ne peut s'installer dans la durée que s'il évolue dans un climat régional et international garantissant le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. À cet égard, le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'avère crucial, eu égard à sa responsabilité première de maintenir la paix et la sécurité internationale.

Sur le plan interne, la démocratie ne peut être viable que dans un État de droit capable de garantir la sécurité de ses citoyens et de leurs biens, et de combattre, dans le respect de la loi – expression de la volonté libre et souveraine des citoyens – ceux qui pourraient se servir de l'ouverture du champ des droits et libertés individuelles et collectives pour dévoyer et étouffer la démocratie. La communauté internationale devrait faire preuve de vigilance et de fermeté pour combattre les extrémismes – je veux dire tous les extrémismes – et le terrorisme, fléaux qui, au demeurant, ne semblent épargner, aujourd'hui, aucune région du monde.

Le troisième axe est le développement. La démocratie politique, qui elle-même ne peut se résumer à la seule tenue de suffrages ou d'élections, quoique combien importants et nécessaires, restera fragile et

manquera de crédibilité si elle ne s'accompagne pas d'un développement économique et social perceptible par les populations. À cet égard, la démocratie véritable ne peut s'accomplir que si elle s'accompagne de progrès significatifs dans les chantiers de réforme relatifs à la gouvernance, laquelle devrait s'appuyer sur une administration efficiente, une justice équitable et une économie solidaire et génératrice de richesses, d'opportunités et de bien-être pour tous.

Le bon fonctionnement de la démocratie requiert, en plus, une moralisation de la vie publique par la lutte contre toutes les formes de corruption ou de détournement de fonds et par l'obligation de rendre compte, dans le cadre d'institutions de contrôle crédibles et efficaces. Dans ce contexte, la responsabilité de la communauté internationale et des acteurs internationaux de développement est totalement engagée pour appuyer les pays en voie de développement dans leur divers chantiers de réforme.

Cette responsabilité est trop large et trop noble pour être réduite au seul soutien aux programmes et initiatives nationales, régionales ou internationales se référant spécifiquement à la démocratie. Elle devrait se matérialiser par un soutien plus global à toutes les actions qui pourraient avoir une incidence sur le vécu des populations. Sans doute devrions-nous souligner, à titre d'illustration de ces propos, que toute initiative d'augmentation de l'aide publique au développement et de traitement équitable de la dette renforce la démocratie; que toute mesure visant l'instauration d'un système commercial international plus favorable aux produits des pays en voie de développement est une pierre supplémentaire portée à l'édifice démocratique; et que tout initiative ayant pour objectifs la préservation de l'environnement et l'atténuation des effets du changement climatique sert également la cause de la démocratie.

Le quatrième axe, c'est le respect des droits humains. La consolidation de la démocratie passe nécessairement par l'ancrage et l'enracinement de la culture des droits de l'homme dans l'esprit des populations et dans les actions des institutions politiques, économiques et sociales des États. L'objectif est de faire de l'être humain à la fois l'acteur actif et le bénéficiaire ultime de tout projet démocratique. À cet égard, une nation qui aspire à la démocratie devrait garder à l'esprit l'impérative nécessité de promouvoir la condition de la femme, qui devrait, disposer, sans discrimination, ni exclusion et dans les mêmes conditions d'accessibilité que

l'homme, des opportunités de participation à la vie publique aux niveaux national, régional et international.

Les partis politiques, les organisations syndicales et la société civile sont incontestablement des acteurs important dans la concrétisation du projet démocratique, dans la mesure où ils assument la responsabilité de dynamiser la vie publique et de favoriser l'émergence d'élites capables d'assurer la gestion des affaires des populations. Corrélativement, les médias constituent à leur tour un acteur incontournable de l'édifice démocratique. Toutefois, leur contribution ne se réduit pas à la seule fonction d'information, importante au demeurant, mais se prolonge pour inclure les missions de sensibilisation de l'opinion publique et de promotion des valeurs démocratiques.

En somme, mon pays aspire à une démocratie à visage humain, qui ne pourrait s'établir durablement dans le temps que dans un monde réconcilié, pacifié, prospère, tolérant et solidaire.

Le Maroc vient d'organiser au mois de septembre dernier, dans le cadre de la normalité démocratique qu'il a pu instituer, des élections législatives qui ont été saluées par le monde pour leur transparence, la régularité de leur organisation et la crédibilité de leurs résultats. Ces élections ont débouché, conformément aux dispositions constitutionnelles préalablement agréées par les citoyens marocains, à la formation d'un gouvernement conforté par une majorité parlementaire et interpellé par une opposition constructive et disposée à jouer pleinement son rôle de contrepoids et de suivi critique des actions gouvernementales. Le projet démocratique, à la faveur duquel a pu se réaliser cette échéance, repose sur un modèle original au référentiel dynamique qui s'appuie sur la richesse de l'identité nationale marocaine, fondée elle-même sur les valeurs de l'islam authentique et tolérant, tout en s'inspirant de la diversité et de la multitude des expériences internationales en matière de participation démocratique et de promotion des droits de l'homme. Ce modèle de monarchie constitutionnelle, démocratique et citoyenne se révèle, de ce fait, à la fois, en parfaite convergence avec les engagements internationaux auxquels le Maroc a volontairement souscrits en matière de promotion de la démocratie et de respect des droits de l'homme, et en interaction harmonieuse et continue avec les valeurs universelles auxquelles mon pays adhère et contribue.

Pour concrétiser son projet de société démocratique et moderne, le Maroc, sous l'impulsion et la vision réformatrices de son jeune souverain, S. M. le Roi Mohammed VI, et en parfaite harmonie avec les aspirations légitimes de ses citoyens, a opté pour une approche globale et multidimensionnelle, reposant sur le triptyque : réforme participation et proximité. Le Maroc a ainsi entamé le nouveau millénaire avec un vaste chantier de réformes, couvrant les droits de l'homme, le statut de la femme, l'environnement économique et financier, la justice, la qualification du champ religieux, l'administration publique, les codes des libertés publiques, du travail, des investissements, de la presse et des partis politiques, pour ne citer que ces chantiers là.

Dans ce vaste chantier de réformes aux multiples facettes et déclinaisons, ma délégation voudrait mentionner tout particulièrement deux initiatives qui symbolisent l'esprit et la philosophie du projet démocratique que le Maroc ambitionne de concrétiser.

La première est l'instance équité et réconciliation, qui se présente comme un processus de justice transitoire qui a visé, avec détermination et sans la moindre hésitation ni complaisance, à l'établissement de la vérité concernant les abus et les violations des droits de l'homme commis par le passé, ainsi que l'indemnisation des victimes. Sa mission incluait également la formulation de recommandations et propositions pour garantir la rupture définitive avec les pratiques abusives du passé. L'originalité de cette initiative, au demeurant, réside entre autres dans le fait qu'elle a été l'émanation d'une volonté interne qui s'est appuyée sur le dynamisme de la société civile marocaine, sur l'adhésion et l'implication effectives des autorités publiques et sur une participation large de la population marocaine, qui a pu suivre, à travers les médias, les séances de témoignages des victimes des violations passées des droits de l'homme.

La deuxième initiative est l'Initiative nationale pour le développement humain qui constitue un cadre stratégique pour le développement social et la consolidation des acquis en matière de démocratie. Cette Initiative se fixe comme objectif de réduire les déficits sociaux dont pâtissent les quartiers urbains pauvres et les communes rurales les plus démunies, la promotion d'activités génératrices de revenus stables et d'emplois, et enfin, venir en aide aux personnes en grande vulnérabilité ou à besoins spécifiques.

Le succès de tout projet de société dépend de l'engagement et de l'adhésion des citoyens à toutes les phases de son accomplissement : de la conception et la planification jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation. La démocratie participative, qui ne pourrait se réduire au seul accomplissement du devoir de vote – combien même ce dernier est important – devrait se manifester par un engagement permanent des citoyens dans tous les chantiers de la réforme et de la modernisation. Dans la poursuite de cet objectif, le Maroc s'est investi dans le développement d'un cadre incitatif à la participation entière et sans exclusive de toutes ses forces vives. L'illustration parfaite de cette orientation est le recours à des mesures et des actions positives permettant de combler les écarts enregistrés au niveau de l'accèsion des femmes aux postes de prise de décision aux niveaux politique, économique et social.

La proximité constitue également pour mon pays l'une des pierres angulaires de son projet démocratique, à tel point qu'il s'apparente, de plus en plus, à un droit pour le citoyen. Ceci se matérialise par la place de plus en plus importante de la dimension territoriale dans les politiques publiques, qui se doivent de tenir compte des potentialités et des spécificités économiques, sociales et humaines des collectivités locales. Dès lors, le développement d'une gouvernance de proximité, basée sur la régionalisation, la décentralisation de la déconcentration administrative, fait partie intégrante de la démocratie locale que le Maroc s'est engagée à réaliser. L'objectif est de faire de ces modèles d'organisation complémentaires les moteurs d'un développement national imprégné des dynamiques territoriales.

Le chemin vers la démocratie véritable est parsemé d'embûches et de contraintes. Il s'accompagne certainement d'avancées et de progrès, mais également d'imperfections et de déconvenues, mais cela est le lot consenti par ceux qui ont opté avec détermination pour le changement et refusé la résignation, le défaitisme et le désespoir. Considérant cette réalité, mon pays demeure conscient que ses ambitions pour asseoir une société démocratique et moderne n'ont d'égale que sa détermination à poursuivre avec persévérance et humilité les chantiers de réformes volontaristes et modulés qu'il s'investit de mettre en œuvre, s'appuyant, dans cela, sur ses forces vives et sur la confiance de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux.

M^{me} Ochir (Mongolie) (*parle en anglais*) : Au nom de mon gouvernement, je voudrais d'emblée

féliciter le Gouvernement de l'État du Qatar d'avoir organisé avec succès la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies sur le thème « Renforcer les capacités en faveur de la démocratie, de la paix et du progrès social », à Doha, du 29 octobre au 1^{er} novembre de l'année dernière.

La Conférence a eu un succès retentissant, réunissant des participants de 145 pays, de 69 parlements et de 140 organisations de la société civile. Elle a marqué une étape importante du développement progressif du processus global de consolidation des démocraties nouvelles ou rétablies. En outre, on ne saurait sous-estimer l'importance de la Conférence de Doha, première manifestation mondiale consacrée à la promotion de la démocratie à se tenir dans la région du Moyen-Orient. Son thème central et l'accent mis sur les questions fondamentales de la paix, de la démocratie et du progrès social, ont porté sur les aspirations universelles que partagent tous les peuples du monde. En même temps, cette Conférence a également réussi à se faire l'écho des préoccupations et des aspirations spécifiques des populations de la région d'accueil du Moyen-Orient.

Nous notons avec satisfaction que la structure tripartite de la Conférence, mise en place pour la première fois à la cinquième Conférence, qui s'est tenue dans mon propre pays, a été pleinement utilisée et améliorée à Doha. L'adoption pour la première fois par les trois composantes de la Conférence – gouvernements, parlements et société civile – d'une déclaration réaffirmant leur volonté commune de poursuivre le processus de démocratisation et l'importance de la promotion de la démocratie en tant que responsabilité collective, a été une initiative vraiment novatrice qui doit être poursuivie dans l'avenir.

L'intérêt des grandes conférences mondiales et des textes qui en sont issus tient en définitive à ce que nous faisons concrètement pour appliquer les dispositions convenues et adoptées à ces réunions. C'est en s'en souvenant que la Mongolie a engagé un certain nombre d'initiatives pour donner suite aux recommandations de la cinquième Conférence, qu'elle a accueillie en 2003.

Le processus de suivi de la Mongolie a consisté notamment à élaborer des indicateurs de gouvernance démocratique contrôlés par le pays pour mesurer le comportement démocratique et les progrès de la démocratisation, et une note d'information sur le pays,

autre outil d'évaluation offrant un cadre d'évaluation quantitative pour les démocraties nouvelles ou rétablies. Les conclusions issues des indicateurs et de la note d'information ont aussi servi à élaborer un plan d'action national pour consolider la démocratie en Mongolie. Le plan d'action a défini les tâches les plus urgentes auxquelles la Mongolie doit s'atteler pour relever les défis de sa gouvernance démocratique. À cet égard, nous attendons avec intérêt la réunion prévue du groupe d'experts sur l'élaboration de plans nationaux sur la démocratie, comme convenu lors de la réunion du Conseil consultatif organisée à la sixième Conférence à Doha l'an dernier, qui permettra de mettre en commun les expériences et d'en tirer des enseignements.

La Mongolie a engagé toute une réflexion afin d'adapter spécifiquement ses indicateurs de gouvernance démocratique aux exigences des décideurs nationaux. Notre approche a été d'avoir deux ensembles d'indicateurs : des indicateurs fondamentaux qui portent sur les attributs universels de la démocratie, et sont donc pertinents dans toutes les sociétés démocratiques; et des indicateurs satellites, qui tiennent compte notamment des spécificités du pays, de sa civilisation nomade, de sa situation géopolitique, des caractéristiques de son fonctionnement constitutionnel, de la répartition spatiale de la population, des profils sociaux des populations urbaine et rurale et des aspects liés aux femmes et à l'éducation.

Cet exercice a été mené selon la méthode d'évaluation de l'état de la démocratie mise au point par l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA). À cet égard, je tiens à exprimer notre profonde gratitude tant au Programme des Nations Unies pour le développement qu'à International IDEA pour l'intérêt et le soutien actif qu'ils accordent à nos activités de suivi. Ma délégation souhaiterait aussi appuyer fermement la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que International IDEA puisse servir de ressource permanente aux pays qui accueilleront la Conférence à l'avenir, étant donné la vaste banque de données dont dispose l'Institut. La Mongolie souhaite également exprimer sa satisfaction à propos du projet d'International IDEA de renforcer sa communication stratégique et ses relations programmatiques avec l'ONU, dans le but d'améliorer aussi bien la pertinence de ses activités sur le plan des politiques que leur impact sur le renforcement de la démocratie.

L'ouverture à New York du bureau de l'Observateur permanent pour International IDEA auprès de l'ONU marque une étape importante en ce sens.

La Mongolie a partagé ses expériences de suivi avec d'autres pays et avec des experts de la démocratie lors de la conférence internationale de suivi de la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui s'est tenue à Oulan-Bator en juin 2006. Par ailleurs, notre délégation à la Conférence de Doha, sous la conduite du Ministre des affaires étrangères, M. Nyamaa Enkhbold, a également communiqué son expérience en matière de suivi aux participants et a présenté un rapport sur les activités de la Mongolie en tant que pays chargé de présider la cinquième Conférence. Nous comptons poursuivre et consolider encore notre action dans le domaine du suivi et, si possible, officialiser celle-ci, compte tenu de la nouvelle initiative tendant à relier la réalisation par la Mongolie des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) avec les progrès dans le domaine de la démocratie, la Mongolie ayant fait des droits de l'homme, de la démocratie et de la tolérance zéro pour la corruption son neuvième OMD.

Nous sommes pleinement conscients que déterminer quels indicateurs quantifiables devront être élaborés pour mesurer les progrès dans la réalisation de ce neuvième OMD représente une tâche complexe. Ce travail ardu et ambitieux est soutenu par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie. Pour le moment, il est prévu que la méthodologie et les résultats des indicateurs de gouvernance démocratique seront intégrés dans les cibles de notre neuvième OMD. À cet égard, nous relevons avec un grand intérêt l'élaboration par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'indicateurs du respect des droits de l'homme mettant l'accent sur la traduction des normes universelles relatives aux droits de l'homme en indicateurs opérationnels et pertinents dans le contexte dans lequel ils sont utilisés, qui permettent de vérifier que les droits en question sont bien respectés au niveau national.

Dans le cadre des activités visant à atteindre le neuvième OMD, le Parlement mongol a adopté une nouvelle loi pour lutter contre la corruption, créant ainsi l'environnement juridique nécessaire pour supprimer les entraves que ce phénomène impose au développement. En outre, une nouvelle instance anticorruption a été créée récemment avec mission de sensibiliser le public, de prévenir et détecter la corruption, d'enquêter sur les affaires de corruption et

de vérifier les états financiers et les déclarations de revenus des fonctionnaires publics. La Mongolie a aussi adhéré à la Convention des Nations Unies contre la corruption et s'attache à en mettre en œuvre les dispositions au plan national.

Nous nous félicitons de l'accent mis par le Qatar, qui préside actuellement la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, sur le suivi systématique et la mise en œuvre des décisions de la sixième Conférence. Les résultats productifs des deux réunions du Conseil consultatif de la Conférence, où mon pays a l'honneur de siéger, ont prouvé l'utilité de ce mécanisme. J'aimerais en particulier souligner qu'il importe de développer et d'entretenir la nouvelle banque de données sur la démocratie pour faciliter les échanges d'expérience et de compétences entre les États concernant leurs efforts de démocratisation.

Un principe important qui sous-tend notre mouvement est que, si la démocratie ne peut pas être importée de l'étranger, elle doit être encouragée et soutenue par la communauté internationale à travers la coopération et l'assistance. Comme on le voit dans le rapport du Secrétaire général (A/62/296) consacré au point de l'ordre du jour à l'examen, le système des Nations Unies a entrepris des activités très diverses pour soutenir la démocratie partout dans le monde. Ma délégation est également encouragée par le fait que le Secrétaire général s'est personnellement engagé à faire de la promotion de la démocratie l'une des priorités de son mandat.

Ma délégation tient à se féliciter en particulier des renseignements fournis par le rapport sur les activités des principaux mouvements et organisations intergouvernementaux dans le domaine de la promotion de la démocratie, ainsi que sur la façon dont le système des Nations Unies a coopéré et pourrait encore coopérer avec eux de façon mutuellement avantageuse. Il serait souhaitable de disposer d'une étude sur la coordination interinstitutions et la cohérence des activités visant à promouvoir la démocratie entreprises par le système des Nations Unies. À notre avis, une telle étude devrait offrir des propositions et des recommandations concrètes sur la façon de simplifier et de rendre plus cohérentes les initiatives des différents acteurs du système des Nations Unies dans le domaine de la promotion de la démocratie.

Je souscris à la suggestion du Secrétaire général tendant à ce que le système des Nations Unies assure un appui technique à la création de la banque de

données sur la démocratie et de son site Web. À cet égard, j'aimerais aller encore plus loin et proposer qu'un nouveau portail Web de l'ONU – qui pourrait avoir pour adresse *democracy.un.org* – soit éventuellement mis en place, en incorporant des données sur les activités liées à la promotion de la démocratie entreprises par le système des Nations Unies, ainsi que le travail pertinent accompli dans le cadre de la Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou rétablies et de la Communauté des démocraties.

La Mongolie œuvre depuis longtemps au rapprochement de la Communauté des démocraties et de la Conférence internationale des démocraties nouvelles et rétablies, car ce sont deux mouvements intergouvernementaux à l'échelle mondiale partageant le même but, qui est de promouvoir et consolider la démocratie. Il y a quelques années, ma délégation a élaboré un document de travail sur les moyens possibles de rapprocher les deux mouvements, dont elle a fait part à leurs membres. Étant membre à la fois du Conseil consultatif de la Conférence et du Groupe d'organisation de la Communauté des démocraties, la Mongolie est pleinement disposée à poursuivre ces initiatives en coopération avec les autres membres intéressés.

En conclusion, j'aimerais redire que ma délégation soutient fermement le projet de résolution intitulé « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies », publié sous la cote A/62/L.9, et prier à nouveau l'ensemble des Membres de l'Organisation de conjuguer leurs efforts pour en assurer le suivi.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement mexicain se félicite de la présentation du projet de résolution (A/62/L.9) intitulé « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies », ainsi que de la création d'une Journée internationale de la démocratie.

Le Gouvernement mexicain se félicite également du rapport du Secrétaire général (A/62/296) intitulé « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies », qui reflète de façon appropriée les travaux de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) pour promouvoir la démocratie à

travers le monde. À cet égard, nous accueillons favorablement et appuyons la recommandation du Secrétaire général sur la coopération entre l'IDEA et la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, la communauté des démocraties et l'Organisation des Nations Unies.

En tant qu'État Membre de l'IDEA, le Mexique s'est engagé à mettre au point une vaste gamme d'activités pour promouvoir la démocratie aux échelons national et international. La coopération de mon gouvernement avec l'IDEA a débouché sur le « Projet Mexique », qui a été lancé en 2005 pour mettre en œuvre et suivre, entre autres choses, une série d'activités – notamment conférences, séminaires et publications – visant à élargir le dialogue et l'éducation en matière de démocratie, ainsi qu'à promouvoir et renforcer la démocratie.

Dans ce contexte, il faut mentionner la visite du Secrétaire général de l'IDEA au Mexique au mois d'octobre dernier, pendant laquelle il a rencontré le Président de la République, ainsi que des fonctionnaires du Secrétariat des relations extérieures, du Secrétariat de la gouvernance, du Tribunal électoral du pouvoir judiciaire de la Fédération et de l'Institut fédéral électoral du Mexique; à cette occasion, il s'est aussi rendu à l'Institut de recherche juridique de l'Université nationale autonome du Mexique et il a rencontré un certain nombre de membres du Sénat. Ceci confirme que la collaboration entre le Mexique et l'IDEA se poursuit activement.

L'IDEA apporte sa contribution à la communauté internationale en offrant accès à sa large base de connaissances, qui consiste en des outils spécialisés pour la création de capacités et en des réseaux de personnes chargées des processus électoraux, des partis politiques, de l'élaboration de constitutions, de l'égalité entre les sexes et de la démocratie, et d'une méthodologie d'évaluation fondée sur le principe des conditions locales et sur la pratique du dialogue démocratique.

Nous sommes convaincus que, grâce à la récente ouverture d'un bureau à New York, celui de l'Observateur permanent de l'IDEA auprès des Nations Unies, l'IDEA améliorera sa portée stratégique avec notre Organisation et élargira ses liens avec les États Membres dans le cadre de ses tâches pour la consolidation de la démocratie.

M. Gehlot (Inde) (*parle en hindi; texte anglais fourni par la délégation*): Nous remercions le

Secrétaire général des rapports (A/62/296 et A/62/302) qu'il a présentés au titre du point 12, intitulé « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies ».

L'ONU appuie de longue date les démocraties nouvelles par l'organisation d'élections et pour promouvoir une gouvernance transparente et responsable. L'ONU a également aidé les pays qui sortent d'un conflit et de bouleversements politiques à mettre en place des institutions démocratiques. Nous nous félicitons du rôle accru de l'ONU dans la facilitation de la coopération internationale, dans le cadre du suivi de la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, en particulier en matière d'assistance et de conseils sur la démocratie.

L'Inde a l'honneur de participer régulièrement aux Conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies. Il est important de partager les expériences de la démocratisation et d'identifier les moyens permettant de promouvoir une démocratie pluraliste et participative. Nous notons avec satisfaction que la participation à la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies est passée de 13 pays, lors de la première conférence tenue à Manille en 1988, à 142 à la Conférence de Doha en 2006.

La démocratie est un puissant idéal, mais le succès de sa réalisation requiert des institutions solides et durables, des lois et des procédures, ainsi que le développement d'une culture parlementaire, dont l'essence est de responsabiliser ceux qui exercent un pouvoir sur les citoyens ordinaires du pays. Un pouvoir judiciaire indépendant et impartial, une presse libre, des corps civils et militaires professionnels, des institutions dotées de prérogatives conformes à la constitution pour protéger les droits de tous les secteurs de la société, ainsi qu'un mécanisme électoral indépendant: ce sont là certains éléments les plus importants de la démocratie.

Le patrimoine démocratique de l'Inde repose sur sa culture de tolérance, le respect des points de vue différents et l'acceptation de la diversité. L'Inde a démontré qu'une croissance stable à long terme peut être réalisée avec succès parallèlement à une démocratie florissante. L'expérience de l'Inde montre que l'application de politiques de développement actives et les réformes économiques, si elles

s'accompagnent de l'existence d'une classe politique acquise à la démocratie libérale, conduisent à la stabilité et à la croissance générales et à une réduction sensible de la pauvreté.

L'Inde a partagé sa riche expérience, ses capacités institutionnelles et son infrastructure en matière de formation avec les pays qui lui ont demandé son assistance. Dans le même esprit, l'Inde a aussi appuyé les efforts de l'ONU pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines nécessaires à un exercice réussi de la démocratie. Étant la démocratie la plus nombreuse du monde, il était aussi naturel que l'Inde appuie l'établissement d'un Fonds des Nations Unies pour la démocratie. Nous avons fait une première contribution de 10 millions de dollars au Fonds, et nous sommes toujours engagés activement et de façon constructive à parvenir aux objectifs pour lesquels ce Fonds a été établi. L'Inde a annoncé récemment une autre contribution de 10 millions de dollars au Fonds pour la démocratie. Elle est également disposée à partager ses expériences et à coopérer avec les autres pays sous l'égide du Fonds pour la démocratie, notamment dans des domaines tels que le renforcement des institutions, la sensibilisation et le développement de leadership.

Nous avons pris note des recommandations concrètes du Secrétaire général sur la façon d'améliorer la coopération et la coordination entre l'ONU et les autres mouvements et organisations qui s'intéressent à la promotion de la démocratie. En dehors de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, l'ONU étend son interaction avec d'autres organisations intergouvernementales actives dans le domaine de la démocratie, notamment la Communauté des démocraties et l'Union interparlementaire. La proposition selon laquelle l'ONU pourrait contribuer à la création de mécanismes de coordination et de coopération entre ces mouvements mondiaux de démocratie devrait être examinée avec soin. Peut-être les efforts de l'ONU devraient-ils plutôt porter sur le renforcement des institutions et des capacités parmi les États Membres intéressés.

Nos efforts collectifs devraient être axés sur l'amélioration de la capacité des États Membres afin qu'ils puissent adhérer à l'état de droit et à la démocratie. L'objectif est de renforcer la démocratie là où elle est nouvelle ou rétablie, et d'encourager son rétablissement lorsque la transition vers la démocratie a échoué. En tant que plus grande démocratie du

monde, l'Inde est disposée à se joindre aux efforts des États Membres pour renforcer les activités menées par l'ONU pour défendre et soutenir les valeurs démocratiques.

M. Malmierca Díaz (Cuba) (*parle en espagnol*) :

L'un des postulats importants que nous avons tous approuvé à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne en 1993, a été que

« La démocratie est fondée sur la volonté, librement exprimée, du peuple qui détermine le système politique, économique, social et culturel qui sera le sien et sur sa pleine participation à tous les aspects de la vie de la société. »
(A/CONF.157/24, *partie I, par. 8*)

Et nous nous félicitons que ce principe ait été fortement réaffirmé dans la Déclaration de Doha adoptée à la sixième Conférence des démocraties nouvelles ou rétablies.

Il est cependant préoccupant de constater qu'il existe au niveau international l'intention de plus en plus marquée d'établir un seul schéma de démocratie et de gouvernabilité fondé sur les critères injustes de la démocratie dite « libérale » et sans aucunement tenir compte des particularismes et des réalités propres à chaque pays et à chaque société. Il est clair qu'ainsi, les pays les plus puissants continuent à promouvoir un nouvel instrument de domination des peuples et de subjugation de leur identité. Aujourd'hui, comme aux époques les plus obscurantistes de l'histoire de l'humanité, ils tentent de condamner et de châtier tous ceux qui ne se soumettent pas au nouveau dogme.

En exigeant le respect prioritaire de ces postulats qui, fondamentalement, sont limités à la sphère des droits civils et politiques, l'on relègue aux oubliettes l'idée que la démocratie est avant tout le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. On cherche à faire oublier que la démocratie est la participation effective et quotidienne à l'exercice du pouvoir et à la prise de décisions dans les domaines politique, économique, social et culturel.

Il ne saurait y avoir de démocratie sans liberté, sans participation populaire, sans justice sociale, sans bien-être collectif et individuel, sans solidarité humaine. La souveraineté émane du peuple, et en l'absence d'une indépendance nationale, la souveraineté est inexistante, de même que sans développement, il n'y a pas de démocratie. La démocratie ne peut se limiter à l'exercice des droits

civils et politiques aux dépens des droits économiques et sociaux.

Une démocratie véritable ne devrait pas institutionnaliser la défense des privilégiés et des nantis au détriment des plus défavorisés. À cet égard, il convient de souligner que les pays qui défendent le plus les notions de liberté et de droits politiques ne font rien ou presque pour empêcher que, dans le tiers monde, des millions d'êtres humains ne meurent de faim ou de maladies curables, pour éduquer 115 millions d'enfants d'âge scolaire qui ne sont pas scolarisés et plus de 800 millions d'adultes analphabètes, pour aider plus de 1,1 milliard d'indigents à sortir de l'extrême pauvreté, pour loger des millions de laissés-pour-compte.

La soi-disant démocratie bourgeoise libérale dont le fonctionnement semble se heurter à de sérieuses limites dans les pays occidentaux, a fait la preuve de son inefficacité dans d'autres contextes.

Il convient également de souligner que partout dans le monde, même dans les sociétés bien développées, il y a de nombreux cas où les partis politiques abondent sans pour autant qu'existent la démocratie et la participation populaire, ou l'abstention est l'électeur principal et la règle est la non-participation aux activités sociopolitiques, et où le gouvernement ne jouit donc pas du soutien de la majorité et d'un véritable consensus populaire. Ce modèle a donné naissance au clientélisme, au despotisme, à l'achat des voix, à la fraude électorale, à la corruption, au péculat et au favoritisme, entre autres maux.

Dans le monde industrialisé et riche, nombreux sont les citoyens qui remettent en question le modèle de démocratie libérale que d'aucuns cherchent à imposer. Ils n'ont pas le sentiment de participer vraiment aux processus décisionnels, qui sont manipulés par les campagnes politiques et par les médias. Ils ont le sentiment que c'est un modèle élitiste, et que les partis et les politiques manquent de prestige et ne tiennent pas leurs promesses électorales.

Nous sommes également préoccupés par les limites croissantes imposées par un groupe important de pays du premier monde à l'exercice des droits civils et politiques les plus élémentaires sous prétexte de la lutte contre le terrorisme. Ils ont même pris des dispositions juridiques qui autorisent les détentions prolongées sans accès à un avocat et sans que des chefs d'inculpation aient été retenus contre ces détenus, le

remplacement des procédures d'extradition par le transfèrement de citoyens d'un pays à un autre, avec de simples garanties de détention, les exécutions extrajudiciaires, l'assassinat de citoyens étrangers, des actions clandestines menées dans d'autres pays, violant ainsi les lois et les frontières.

Il est impossible de nos jours d'arguer avec succès de la supériorité universelle de la démocratie bourgeoise libérale, mais cela reste un modèle que certains cherchent à imposer.

Face à cette tendance à l'homogénéisation, le Mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies affirme avec succès son caractère de plus en plus participatif, marquant ainsi sa différence très importante avec d'autres processus d'origine douteuse et manifestement sélectifs et exclusifs. Ce mouvement ne reconnaît pas le dogme que d'aucuns cherchent à imposer et estime qu'il n'existe pas une seule vision de la démocratie. Au contraire, ce mouvement a, dans une large mesure, donné l'occasion d'examiner cette question importante et d'y réfléchir. Cette reconnaissance de la liberté de chaque pays de choisir sa propre voie vers la démocratie s'accompagne de l'appel, lancé par ce mouvement, à s'occuper du développement social et économique pour faire avancer la démocratie. Le Mouvement peut offrir une possibilité de procéder à des échanges et d'appuyer les efforts consentis par de nombreux peuples pour consolider leurs systèmes démocratiques, s'il continue à garantir une large participation et une pluralité d'opinions, et s'il maintient, comme il l'a annoncé, le respect complet des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

C'est pourquoi nous félicitons le Gouvernement qatarien d'avoir organisé la sixième Conférence des démocraties nouvelles ou rétablies, et des efforts qu'il a déployés pour assurer la participation la plus large possible. Le Qatar a réussi à organiser une réunion plurielle, inclusive et participative, comme l'illustre la participation sans précédent de plus de 145 États. Cette réunion contraste avec d'autres forums et mouvements qui imposent des conditions de participation et dont les points de vue relatifs à la démocratie sont très étroits, privilégiant essentiellement la perspective libérale bourgeoise dans une optique sélective et manipulatrice. La soi-disant Communauté des démocraties en constitue le meilleur exemple.

Cuba estime que les paradigmes de sélectivité, de manipulation et de politisation que ce groupe cherche à

mettre en place en matière de démocratie sont contraires aux normes énoncées dans la Charte des Nations Unies et ont un objectif évident d'exclusion. C'est pourquoi nous jugeons préoccupantes les recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/62/296) appelant à de meilleures relations entre l'ONU et la Communauté des démocraties, et à des activités complémentaires entre ce mouvement et le Mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies.

L'exclusion, la sélectivité et l'imposition d'un modèle unique de démocratie vont à l'encontre non seulement de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies, mais également des principes définis dans d'autres documents fondamentaux de l'Organisation, comme ceux adoptés à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne. Si nous voulons véritablement soutenir les efforts déployés par de nombreux peuples pour consolider leurs systèmes démocratiques, la chose la plus urgente et la plus importante à entreprendre est de démocratiser les relations internationales.

Pour Cuba, l'essence même de la démocratie est le pouvoir du peuple, qui passe à la fois par l'exercice du pouvoir et par la prise de décision dans le domaine politique, mais également dans les domaines économique, social et culturel. Cuba est fière de sa démocratie profondément populaire et participative, un système où il n'y a pas de partis politiques pour jouer les intermédiaires et dans lequel la population exerce le pouvoir et où le bien-être collectif et la solidarité sont fondamentaux. Dans mon pays, les institutions politiques ont été créées sur la base de la plus large participation et du plus grand contrôle populaires possibles. Notre expérience est le résultat de notre histoire.

À Cuba, tous les citoyens de 16 ans au moins ont le droit de vote, et donc d'élire et d'être élus. Les candidats sont directement nommés par les votants lors d'assemblées publiques, et non par des partis politiques. Les campagnes électorales discriminatoires, diffamatoires, manipulées et organisées à coups de millions n'existent pas. Les élections sont totalement régulières et transparentes. Le dépouillement des votes est public, et peuvent y participer les médias nationaux et étrangers, les diplomates, les touristes et quiconque souhaite le faire. Tous les élus le sont à la majorité. Le scrutin est libre, équitable et à bulletin secret. Tous les organes représentatifs du pouvoir public sont élus pour des mandats renouvelables. Tous les élus doivent

rendre des comptes et ils peuvent être démis de leurs fonctions à n'importe quel moment. Les députés et les délégués ne reçoivent aucun salaire. Traditionnellement, la participation aux élections n'a jamais été inférieure à 95 % du corps électoral.

Nous avons besoin d'un monde plus démocratique et plus tolérant. Pourquoi donc une poignée de pays riches et puissants veut-elle imposer un monde toujours moins démocratique et moins pluraliste? Pourquoi ne pas plutôt lutter pour la tolérance, non seulement au sein des pays, mais également dans les relations entre les pays? Pourquoi refuser que coexistent différents modèles d'ordre civil et politique? De quel droit, ces pays peuvent-ils consacrer un modèle unique de démocratie, alors que nous affirmons dans le même temps que tous les peuples ont le droit à l'autodétermination et à choisir librement leur statut politique? Les limites, les problèmes et les défis de la démocratie existent, sous une forme ou sous une autre, tant dans l'hémisphère Nord que dans l'hémisphère Sud.

M. Bista (Népal) (*parle en anglais*): La démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme comptent parmi les idéaux fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. La démocratie aide considérablement l'ONU à concrétiser ses idéaux, notamment l'instauration de la paix et de la sécurité internationales. L'universalisation de la démocratie permettrait également de libérer des ressources actuellement engagées en faveur de la paix et de la sécurité au profit du développement socioéconomique dont on a tant besoin de par le monde.

Nous accordons une grande importance au rôle d'appui que joue le système des Nations Unies auprès des démocraties nouvelles ou rétablies. Nous nous félicitons de la création du Fonds des Nations Unies pour la démocratie, en vue de consolider la démocratie. Le Fonds devrait fournir une assistance technique et financière supplémentaire aux pays en transition démocratique.

Nous accueillons avec satisfaction les Déclarations d'Oulan-Bator et de Doha et leurs plans d'action respectifs, et nous insistons pour qu'ils soient véritablement mis en œuvre. Promouvoir et protéger la démocratie sont une responsabilité partagée. C'est pourquoi nous nous félicitons de la mise en place de mécanismes tripartites, rassemblant les gouvernements, les parlements et la société civile, lors de la sixième

Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.

La consolidation des démocraties nouvelles et rétablies revêt un enjeu particulier. Investir dans le renforcement de la démocratie dans ces pays revient à investir dans la paix et la prospérité sur l'ensemble de la planète. C'est pourquoi nous demandons instamment aux pays partenaires d'appuyer généreusement les démocraties nouvelles et rétablies et de les aider à consolider leurs institutions et leurs processus démocratiques.

Le peuple népalais a dû se battre pour la démocratie à de nombreuses reprises, et tout récemment encore en avril 2006, car les précédentes expériences démocratiques du Népal, dans les années 50 et 90, n'ont été que de courte durée. Le peuple népalais est parvenu à la démocratie, en dépit d'un conflit violent et d'une monarchie absolue. Ce mouvement pacifique a permis le retour de la démocratie et a sonné la fin d'un conflit vieux de plus de 10 ans. Avec la signature d'un accord de paix global en novembre 2006, les rebelles d'hier ont rejoint le Parlement intérimaire établi en vertu d'une constitution provisoire, qui défend les normes, les valeurs et les principes démocratiques et garantit les droits civils et les libertés fondamentales.

Bien que le report des élections à l'Assemblée constituante ait été une déception pour tout le monde, les partis sont actuellement engagés dans un dialogue sérieux, notamment dans le cadre de débats récents au Parlement, pour aplanir toutes les divergences politiques en vue de fixer le plus rapidement possible la date de ces élections. Nous sommes persuadés que toutes les divergences seront aplanies grâce au dialogue, à la volonté de compromis et à la compréhension mutuelle et que la démocratie, qu'au Népal nous appelons *Lokatantra*, continuera de prospérer dans le pays.

M. Kariyawasam (Sri Lanka), Vice-Président, assume la présidence.

Jusqu'à présent, nous avons réussi à mettre fin au conflit et à engager le Népal sur la voie de la transition démocratique en aplanissant toutes les divergences grâce au dialogue pacifique et aux principes démocratiques. C'est grâce au dialogue que les intérêts des groupes traditionnellement marginalisés, comme les Madhesi et d'autres groupes ethniques et autochtones, ont été pris en compte afin de leur

permettre de participer véritablement au processus politique.

Nous sommes sensibles au rôle que joue la Mission des Nations Unies au Népal à l'appui du processus de paix dans le pays, notamment en contrôlant les armes et le personnel armé et en prêtant son concours dans l'organisation des élections, à la demande même du Népal. Nous remercions sincèrement les amis du Népal au sein de la communauté internationale de la bonne volonté et de l'esprit de coopération exemplaires dont ils ont fait preuve pour aider le Népal à parvenir à la paix et à consolider la démocratie. Je voudrais appeler instamment à la poursuite de cet appui, grâce à la fourniture d'une assistance technique et financière pour le développement socioéconomique et la reconstruction, qui seront tout autant fondamentaux pour préserver la démocratie népalaise acquise de haute lutte.

Pour terminer, je voudrais affirmer la volonté du Népal de coopérer avec les démocraties nouvelles et rétablies, le système des Nations Unies et nos pays partenaires afin de renforcer et de consolider la démocratie au Népal et partout ailleurs. Pays ayant payé un très lourd tribut pour voir la démocratie rétablie, le Népal est déterminé à protéger, à promouvoir et à institutionnaliser la démocratie et les idéaux qui l'accompagnent.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 57/32 de l'Assemblée générale en date du 19 novembre 2002, je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union interparlementaire.

M^{me} Filip (Union interparlementaire) (*parle en anglais*) : C'est avec un grand plaisir que je prends la parole devant l'Assemblée générale à l'occasion de ce débat sur l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.

Pour commencer, je voudrais saluer les efforts de l'État du Qatar pour donner suite de manière systématique aux recommandations de la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.

L'Assemblée n'est pas sans savoir que, comme en Mongolie en 2003, le cadre tripartite de cette Conférence a permis une interaction fructueuse entre

les gouvernements, les parlements et la société civile en vue de l'adoption d'une approche intégrée et globale de la promotion de la démocratie dans le monde.

À la Conférence, les parlementaires se sont engagés à faire contribuer leurs parlements de manière plus efficace à la démocratie dans le monde. L'Union interparlementaire (UIP) est heureuse de participer à ce processus. Nous restons engagés à donner une suite à la Déclaration de Doha, notamment à son volet parlementaire. Nous continuerons à mobiliser la communauté parlementaire mondiale pour soutenir la démocratie aux niveaux national et international.

Alors que nous nous engageons dans ce débat, je tiens aussi à exprimer le soutien de l'UIP au projet de résolution (A/62/L.9) dont l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui. Nous notons avec satisfaction la place importante qu'il accorde aux parlements, en tant qu'instruments essentiels de la démocratie. Il est également gratifiant de constater que ce projet recommande l'institution d'une Journée internationale de la démocratie. Je tiens à assurer l'Assemblée que l'UIP engagera à son tour ses parlements membres à célébrer cette Journée comme il convient. Nous sommes en effet convaincus que cet événement contribuera à former une alliance mondiale en faveur des principes fondamentaux de la démocratie, et qu'elle donnera un élan supplémentaire aux activités dans ce domaine.

Je voudrais maintenant faire part de quelques idées qui non seulement, je l'espère, enrichiront ce débat, mais nous aideront aussi, notamment au sein du système des Nations Unies, à concevoir des stratégies qui nous permettront d'être plus efficaces pour faire progresser la démocratie.

À cet égard, j'aimerais souligner le lien nécessaire entre paix et démocratie. L'ONU, qui est le principal organisme consacré à la promotion de la paix, a intérêt à viser et réaliser les objectifs de la démocratie pour établir une base durable pour la paix.

Lorsque nous évoquons la paix, nous pensons aussi à la prévention de conflits. L'UIP souhaiterait que des efforts plus cohérents soient déployés pour renforcer les institutions après les conflits. La paix ne peut vraiment régner que quand les institutions publiques sont dotées de capacités et de ressources adéquates pour contribuer à l'état de droit et à la bonne gouvernance. Les activités de la Commission de consolidation de la paix, qui apporte un soutien aux sociétés après les conflits au Burundi, en Sierra Leone

et au Libéria sont particulièrement encourageantes. Il va sans dire que nous attendons avec impatience que ces efforts s'étendent à d'autres zones touchées par les conflits.

Je tiens aussi à souligner le lien entre la démocratie, l'élimination de la pauvreté et la justice sociale. La démocratie ne serait rien si elle ne conduisait pas à améliorer la vie des personnes auxquelles elle est destinée. À l'inverse, il est difficile pour les pauvres de s'engager politiquement quand ils ont des préoccupations plus urgentes. Le fait de vivre à l'abri du besoin devrait donc être à la base des efforts visant à promouvoir la démocratie. À cet effet, il faut concevoir des politiques destinées à améliorer le bien-être de tous dans la société, et renforcer les efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en faveur desquels l'UIP mobilise de plus en plus le soutien des parlements.

Dans le cadre de notre réflexion sur la manière de promouvoir la démocratie dans le monde, et en particulier dans les régions où la démocratie reste fragile, nous devons reconnaître et relever certains défis fondamentaux auxquels la démocratie est aujourd'hui confrontée. Nous connaissons certains des inconvénients de la mondialisation. Nous sommes conscients que le terrorisme est en passe de devenir un fléau majeur et une menace considérable. Nous connaissons bien les effets de la corruption généralisée sur les processus démocratiques dans nombre de pays. Nous ne savons que trop bien pourquoi seul 17 % des femmes dans le monde occupent des fonctions élues. Ce sont des obstacles que nous devons surmonter si nous voulons construire des démocraties solides.

En outre, nous assistons à un désenchantement du public vis-à-vis de la démocratie – comme en témoignent notamment le faible taux de participation aux élections dans le monde, et le déclin continu de l'estime du public pour les institutions dirigeantes. Nous avons le sentiment que l'ONU devrait s'efforcer davantage, dans les années à venir, d'analyser de ce phénomène et d'inverser cette tendance. Il faut intensifier les efforts visant à renforcer les institutions publiques et à les rendre plus efficaces, notamment celles qui sont chargées d'organiser les élections dans les nouvelles démocraties. La crédibilité de ces institutions réside dans leur capacité d'organiser des élections dont le résultat doit être incontestable et accepté par tous.

Au-delà des aspects représentatifs de la démocratie, la communauté internationale doit aussi s'employer plus fermement à faire participer la population à la vie politique entre les élections.

En tant qu'organisation mondiale des parlements, l'UIP continuera de coopérer avec les parlements en vue de les rendre plus représentatifs, transparents, accessibles, responsables et efficaces. L'UIP continuera aussi de défendre les droits de ces nombreux parlementaires du monde qui ne peuvent accomplir librement, en sécurité et de manière effective la mission pour laquelle ils ont été élus. Nous tenterons aussi de promouvoir les parlements en tant qu'initiateurs de réconciliation nationale dans les sociétés qui se relèvent de conflits.

L'UIP continuera donc de tenter de renforcer les compétences au sein des parlements, à promouvoir la participation politique des femmes, à défendre et promouvoir les droits de l'homme et à contribuer aussi à l'établissement de normes acceptées au plan international dans le domaine de la démocratie. Dans le cadre du renforcement des institutions, nous devons tenter d'exploiter l'immense potentiel offert par les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour intégrer les processus, mais aussi améliorer la prestation des services.

J'aimerais conclure en appelant l'attention de l'Assemblée sur la Déclaration universelle sur la démocratie, adoptée par consensus à l'occasion de la quatre-vingt-dix-huitième Conférence de l'Union interparlementaire tenue au Caire (Égypte), en septembre 1997, et dont l'UIP a célébré le dixième anniversaire très récemment. Nous pensons qu'il est significatif que la Journée internationale de la démocratie ait été choisie pour coïncider avec l'anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie. Les préceptes et les principes consacrés par cet important document politique sont aussi valables aujourd'hui qu'auparavant. Nous invitons l'ONU et ses États Membres à les intégrer de manière plus systématique à leurs efforts pour renforcer la démocratie.

Pour terminer, l'UIP s'engage à collaborer étroitement avec l'ONU pour promouvoir une culture de la démocratie dans le monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 58/83 en date du 9 décembre 2003, je donne maintenant la parole à

l'observateur de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.

M. Tommasoli (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale) (*parle en anglais*) : Je remercie vivement l'Assemblée générale de me donner l'occasion de prendre la parole devant elle dans le cadre du débat sur une question qui est très proche du mandat de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale. Je remercie également le Gouvernement du Qatar, pays qui a accueilli la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, pour son soutien permanent apporté aux démocraties nouvelles ou rétablies et sa contribution précieuse au succès de la Conférence de Doha et à son suivi.

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale se félicite de la création du Comité consultatif international de la Conférence, aux réunions duquel nous avons eu l'honneur de participer en tant qu'observateur. Nous estimons que son programme de travail pour la période 2007-2009 aidera à assurer la continuité entre les conférences.

Nous pensons que le processus des démocraties nouvelles ou rétablies accroîtra davantage son efficacité en s'attaquant à deux questions, la première étant la nécessité d'aller plus loin que les conférences et de les lier à des efforts concrets d'établissement de la démocratie sur le terrain. À cet égard, nous saluons l'exemple de la Mongolie, qui fournit un modèle à suivre par les pays intéressés qui voudraient évaluer eux-mêmes l'état de leur démocratie.

La deuxième question est la nécessité pour le processus de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies d'utiliser au mieux le partage des expériences, y compris dans une perspective Sud-Sud, s'agissant des difficultés et des succès des processus de réformes démocratiques. L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale sera ravi de fournir des données à travers des méthodes plus opérationnelles et ciblées d'organisation des futures conférences, dans le droit fil de la Déclaration et le Plan d'action d'Oulan-Bator et de la Déclaration et le Plan d'action de Doha.

L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale se félicite des conclusions et des recommandations présentées par le Secrétaire général dans son rapport (A/62/296) sur l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les

démocraties nouvelles ou rétablies, y compris sur la nécessité de faciliter une plus grande coordination dans les relations entre la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies et la Communauté des démocraties. De façon plus générale, si nous replaçons le processus des démocraties nouvelles ou rétablies dans le contexte des efforts actuels visant au renforcement de la démocratie, nous devons examiner le rôle de l'ONU. La démocratie est étroitement liée aux trois piliers du mandat de l'ONU : paix et sécurité, droits de l'homme, et développement. La démocratie en tant que processus élargissant le choix politique est un élément essentiel qui contribue aussi bien à réaliser chacun de ces objectifs qu'à renforcer leur corrélation. Il est de plus en plus évident pour tous que certains objectifs fondamentaux auxquels tend l'ONU ne pourront pas être réalisés si l'on néglige la question de la démocratie.

Nous insistons sur le fait qu'il est nécessaire que l'ONU, compte tenu de son pouvoir rassembleur, prenne l'initiative des efforts visant à redonner à l'aide au renforcement de la démocratie sa crédibilité auprès de toutes les parties. Dans cette perspective, au moins trois aspects revêtent une importance fondamentale. Le premier concerne la capacité de prendre en compte la nature essentiellement politique des processus considérés à travers divers mécanismes et fonds des Nations Unies, tels que la Commission de consolidation de la paix et le Fonds des Nations Unies pour la démocratie. Pour cela, il convient de tenir compte du nombre croissant d'acteurs et de partenaires qui participent au renforcement de la démocratie. Outre la participation d'autres acteurs traditionnels, comme les parlementaires, la société civile et les médias, d'autres types d'acteurs, par exemple les partis politiques, jouent un rôle essentiel dans la démocratisation, y compris dans des situations d'après conflit. Par ailleurs, la coopération avec les partis politiques et les travaux sur cette question s'avèrent actuellement être l'une des principales difficultés rencontrées ces dernières années dans le domaine du renforcement de la démocratie.

Le deuxième aspect concerne une plus grande cohérence et une plus grande intégration à tous les niveaux, ce qui accroîtrait l'efficacité et l'incidence du nombre accru d'initiatives menées par le système des Nations Unies dans les différents secteurs et domaines thématiques du renforcement de la démocratie. Cela permettrait d'encourager les politiques globales et à long terme, qui répondent à une demande locale.

Le dernier aspect correspond à une approche cohérente et souple du renforcement de la démocratie, compte tenu de ses liens avec les trois piliers de l'action menée par l'ONU et des innombrables expériences récentes dans un grand nombre de pays, principalement dans les pays du Sud. Cette approche pourrait favoriser une plus grande variété de points de vue sur la démocratie et sur la façon de la promouvoir et de la préserver.

Nous nous félicitons de la proclamation de la Journée internationale de la démocratie, et nous sommes déterminés à coopérer avec l'ONU et d'autres partenaires, dans le cadre de nos programmes régionaux et nationaux, pour préparer cette Journée, de manière que sa célébration puisse effectivement contribuer à renforcer la démocratie sur le terrain.

Pour terminer, nous confirmons que l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale est prêt à continuer de développer et de renforcer le partenariat stratégique avec l'ONU, en sa qualité d'observateur à l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. Je voudrais informer les membres que, pour permettre l'examen des incidences du projet de résolution A/62/L.9 sur le budget-programme, l'Assemblée générale se prononcera sur le texte à une date ultérieure, qui sera annoncée.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 12 de l'ordre du jour.

Point 19 de l'ordre du jour

La situation en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général (A/62/345)

Projet de résolution (A/62/L.7)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Allemagne, qui va présenter le projet de résolution A/62/L.7.

M. Matussek (Allemagne) (parle en anglais) : J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui le projet de résolution A/62/L.7 sur la situation en Afghanistan. Le présent projet de résolution est le résultat de plusieurs semaines de consultations à l'Assemblée, et je voudrais remercier toutes les délégations concernées pour leur contribution, leur patience et leur esprit de coopération. Le présent projet de résolution témoigne également de

l'appui de l'Assemblée générale au Pacte pour l'Afghanistan. Le grand nombre de coauteurs prouve une fois de plus le large appui de l'Assemblée à cette question.

Je voudrais faire part de quelques réflexions aux membres. L'ONU a joué le rôle central dans la coordination des efforts visant au renforcement institutionnel et à la reconstruction aux termes du Pacte pour l'Afghanistan et doit continuer de le faire. En mars 2007, le Conseil de sécurité a renforcé certains aspects de l'action de la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA), notamment par de nouvelles responsabilités, telles que la promotion d'une participation internationale plus cohérente, le suivi de la protection des civils et le développement de synergies avec la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS).

La MANUA a jeté les bases d'une approche civile et militaire intégrée en Afghanistan. En outre, elle a réussi à achever son déploiement dans l'ensemble de l'Afghanistan en dépit des risques liés à la sécurité. Le nombre de bureaux extérieurs, 17 actuellement, a doublé en moins d'un an. C'est pourquoi nous félicitons la MANUA, sous la direction de Tom Koenigs, pour son travail exceptionnel et dévoué dans des conditions souvent difficiles. Nous devons tous appuyer la MANUA et lui fournir les ressources nécessaires pour réaliser ses travaux futurs.

Nous continuerons sans nul doute d'affronter de grandes difficultés en Afghanistan. La situation sécuritaire a empiré depuis 2006, notamment, mais pas uniquement, dans les parties méridionale et orientale du pays. La culture du pavot a encore progressé, cette année de 17 %, en dépit des immenses efforts et des ressources considérables que la communauté internationale investit pour appuyer le Gouvernement afghan dans la lutte contre l'industrie des stupéfiants. Cette augmentation est liée aux insurrections qui ont éclaté dans le sud et l'est de l'Afghanistan.

Nous n'avons pas encore atteint un niveau de gouvernance qui permette de fournir des services efficaces aux citoyens dans tout le pays. C'est pourquoi nous nous félicitons des mesures prises par le Gouvernement afghan pour améliorer la gouvernance à tous les niveaux et lutter contre la corruption partout où elle est pratiquée. Nous encourageons vivement nos amis afghans à appuyer vigoureusement les efforts du Gouvernement. La prise en main de ce processus par les Afghans est essentielle.

Cela étant, il faut aussi reconnaître les grands accomplissements de ces derniers mois : 6,5 millions d'enfants, dont 2 millions de filles, sont à nouveau scolarisés. Une grande partie des infrastructures a été reconstruite. L'économie dans son ensemble et le commerce extérieur en particulier sont florissants. Nous constatons que la coopération économique régionale, ainsi que les initiatives politiques régionales progressent de façon satisfaisante.

L'Allemagne se félicite de toutes les initiatives qui visent à renforcer la coopération régionale et appelle les partenaires régionaux et internationaux à faire de ces initiatives un succès. Nous nous félicitons du fait que le jirga de paix Afghanistan-Pakistan, qui a eu lieu en août à Kaboul, s'est avéré être une mesure importante de renforcement de la confiance entre les deux pays et les communautés de part et d'autre de la frontière.

Le Pacte pour l'Afghanistan stipule également les fondements de l'engagement de l'Allemagne. En septembre 2007, le Gouvernement allemand a actualisé et adapté ses lignes directrices concernant l'Afghanistan. Le 12 octobre 2007, le Parlement allemand a approuvé la prorogation du mandat de notre contingent militaire participant à la FIAS pour une année supplémentaire, avec un maximum de 3 500 soldats. L'Allemagne compte parmi ceux qui ont le plus contribué à la sécurité et à la reconstruction de l'Afghanistan depuis 2001 : 3 200 de nos soldats servent en Afghanistan et plus de 700 millions de dollars ont été décaissés au titre de l'assistance civile. Cette année, notre engagement annuel a dépassé 130 millions de dollars. Une autre augmentation, qui portera ce montant à 160 millions de dollars, est prévue en 2008, et une portion croissante est décaissée dans le cadre du budget afghan. Nous reconnaissons que les autorités afghanes sont de plus en plus capables de mener à bien les projets de reconstruction.

Outre le processus de reconstruction civile, l'Allemagne a pour objectif premier de renforcer les forces de sécurité nationales afghanes. La Police nationale et l'Armée nationale ont fait d'importants progrès et, aux côtés des forces internationales, assument une part croissante des responsabilités en matière de sécurité et de lutte contre la menace terroriste.

Mais elles manquent encore de ressources, de matériel, de formation et d'encadrement et ne peuvent se dire, conformément au jalon du Pacte pour

l'Afghanistan, « en mesure de faire face efficacement aux besoins du pays en matière de sécurité ». Par conséquent, en tant que partenaire clef dans la réforme politique, l'Allemagne a promu une mission européenne de police, l'EUPOL, qui a commencé le 15 juin 2007 et qui sera pleinement opérationnelle au début de l'année prochaine. En s'appuyant sur ce que nous avons déjà réalisé au niveau national avec le soutien de nombreux partenaires, l'EUPOL augmentera sensiblement le personnel de formation et d'encadrement de la police et couvrira la plupart des provinces, contribuant ainsi de façon cruciale à la création d'une police nationale forte et efficace. Nous demandons à tous les partenaires de continuer à soutenir sans réserve cette initiative. De plus, nous augmenterons sensiblement notre contribution nationale à la formation de l'Armée nationale afghane.

Pendant la présidence allemande du Groupe des Huit (G-8) cette année, nous avons pris une initiative pour faciliter le dialogue et la coopération entre l'Afghanistan et le Pakistan, initiative qui va se poursuivre. Nous avons accueilli à Berlin une réunion, à un niveau politique élevé, du Conseil commun de coordination et de suivi pour renforcer la coordination politique dans le cadre du Pacte pour l'Afghanistan.

En ce qui concerne le calendrier politique, les élections présidentielles et parlementaires de 2009 et 2010 offriront de nouvelles chances mais poseront aussi des difficultés à l'Afghanistan. L'Allemagne est décidée à apporter son soutien à l'Afghanistan pour créer les conditions nécessaires à un système électoral à la fois efficace et viable. Les travaux de la Commission électorale indépendante seront très importants. Le Gouvernement allemand continuera d'aider l'Afghanistan et, pour ne citer qu'un seul domaine d'action concrète, entend fournir une assistance à la formation des agents électoraux.

L'expérience montre que la reconstruction après une guerre civile ne consiste pas à colmater les brèches. C'est d'autant plus vrai en Afghanistan, où deux décennies d'une guerre dévastatrice, de guerre civile et de régime Taliban n'ont laissé aucune structure d'État solide sur laquelle s'appuyer. La vraie reconstruction est un effort de longue haleine. Elle exige un engagement à long terme du gouvernement et du peuple afghans et de la communauté internationale. L'ONU a joué un rôle déterminant à la Conférence de Petersberg en 2001, et elle continuera à coordonner la présence internationale sur le terrain. L'Allemagne est déterminée à soutenir l'ONU et à apporter son aide

pendant le temps qu'il faudra pour atteindre notre objectif commun : un Afghanistan stable, pacifique, prospère et démocratique. La Chancelière fédérale allemande, M^{me} Merkel, qui s'est rendue en Afghanistan le week-end dernier, a réaffirmé cet engagement.

M. Tanin (Afghanistan) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole devant cette Assemblée alors que nous nous réunissons pour examiner le projet de résolution annuel de l'Assemblée générale sur la situation en Afghanistan.

La séance d'aujourd'hui, qui fait suite à la réunion de haut niveau du 23 septembre coprésidée par le Président Karzai et le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et à la séance du Conseil de sécurité du 15 octobre, est une preuve manifeste de la volonté et de l'appui permanents de l'ONU et de la communauté internationale pour faire en sorte que l'Afghanistan passe de la guerre à la paix et à la stabilité.

Nous sommes heureux que l'Afghanistan demeure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. La séance d'aujourd'hui réaffirme que l'Afghanistan reste au premier rang des priorités de l'ONU. Elle traduit aussi un appui international indéfectible aux efforts déployés pour consolider les acquis des six dernières années en vue d'un Afghanistan stable, modéré et prospère.

Au moment où nous parlons, l'Afghanistan continue à faire des progrès importants dans différents domaines, y compris la mise en place d'institutions, la croissance économique, l'éducation, la santé, la construction de routes et le développement rural.

Dans le domaine de la sécurité, nous avons augmenté et renforcé les effectifs de notre Armée nationale et de notre Police nationale, permettant ainsi à nos forces de sécurité de participer plus activement aux opérations militaires dans différentes parties de l'Afghanistan. L'Armée nationale afghane, qui comptera 47 000 hommes d'ici la fin de l'année, est en voie d'atteindre l'effectif visé de 72 000 d'ici à 2009. D'autres progrès manifestes ont été faits concernant la dissolution des groupes armés illicites dans l'ensemble du pays.

Les conditions socioéconomiques de notre peuple continuent de s'améliorer régulièrement. Au moins 85 % de la population a accès aux services de santé de base. Nous avons construit 4 000 hôpitaux et dispensaires dans le pays. L'accès élargi aux centres de

santé a permis de sauver 89 000 enfants et de réduire la mortalité maternelle de 40 000 décès cette année. Les écoles et les universités accueillent plus de 6 millions d'étudiants, dont 36 % de filles. Grâce au Programme national de solidarité, initiative la plus importante d'autonomisation et de développement des zones rurales, plus de 18 000 communautés, soit 13 millions de villageois sur l'ensemble du territoire, ont bénéficié de projets de développement.

Après des années d'isolement économique à cause du conflit armé et de l'occupation étrangère, l'Afghanistan a pris des mesures importantes pour recouvrer le rôle qu'il a joué au cours de l'histoire en tant que catalyseur de la coopération économique régionale. Parmi d'autres projets d'infrastructure achevés, notre réseau autoroutier national, qui s'étend sur 6 000 kilomètres, permettra d'avoir davantage d'échanges commerciaux avec nos voisins.

L'adhésion de l'Afghanistan à l'Association sud-asiatique de coopération régionale en mai dernier a été une étape importante vers notre intégration dans les marchés régionaux. Tout récemment, nous avons accueilli la dix-septième réunion annuelle du Conseil des ministres de l'Organisation de coopération économique dans la ville historique de Herat, afin de développer au maximum les moyens dont dispose l'Afghanistan de promouvoir le commerce et le développement dans la région.

Grâce à la consolidation de nos institutions démocratiques, nos citoyens jouissent de davantage de droits sociaux, politiques et économiques que jamais auparavant. Le nombre sans précédent de femmes siégeant à l'Assemblée nationale, et la présence de dizaines de partis politiques, ainsi que de nombreux médias attestent clairement cette analyse. Des centaines de périodiques divers, de chaînes de télévision et de stations de radio partout dans le pays font de l'Afghanistan l'un des pays les plus libéraux de la région pour les médias indépendants.

La Commission indépendante des droits de l'homme de l'Afghanistan continue de prendre d'importantes mesures pour défendre et promouvoir les droits de tous les citoyens. À cet égard, je suis heureux d'indiquer que, entre autres initiatives, les progrès se poursuivent dans la mise en œuvre du Plan d'action Paix, justice et réconciliation.

En dépit des progrès remarquables que nous avons accomplis, nous ne perdons pas de vue les nombreuses difficultés auxquelles nous sommes

confrontés. Le terrorisme, le trafic des stupéfiants, la faiblesse de nos institutions, la pauvreté et les difficultés socioéconomiques, ainsi que les problèmes liés à la situation dans la région, sont les principaux défis que nous sommes appelés à surmonter. Ces menaces sont liées les unes aux autres et ont des dimensions tant nationales que régionales et internationales.

Le terrorisme demeure la principale menace à la sécurité et aux efforts de consolidation de la paix et de la stabilité en Afghanistan. Cette année, il y a eu un accroissement du nombre d'activités terroristes violentes perpétrées par les Taliban et Al-Qaida en Afghanistan et dans la région. Les terroristes sèment la peur et se livrent à des actes d'intimidation dans le pays et ailleurs. Ils agissent en perpétrant des actes ignobles et brutaux dans le but de saper la sécurité de notre population et de dissuader la communauté internationale de s'engager en Afghanistan. C'est la raison pour laquelle les attentats terroristes prennent de plus en plus la forme d'enlèvements, d'intimidations, d'attentats-suicides à la bombe et font de plus en plus appel à des engins explosifs sophistiqués, qui ciblent et terrorisent de larges secteurs de la société, notamment les enfants scolarisés, des personnalités religieuses, le personnel humanitaire international, les journalistes et les forces de sécurité afghanes et internationales.

L'on continue d'accomplir des progrès substantiels dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme. Récemment, des opérations militaires ont affaibli les structures de commandement et de contrôle de réseaux terroristes en capturant et en éliminant un nombre croissant de commandants taliban de niveau supérieur et moyen, responsables de l'organisation et de la réalisation de nombreux attentats-suicide dans plusieurs provinces. Notre action antiterroriste porte également sur le renforcement du régime international de sanctions contre les terroristes.

Pour que la campagne militaire menée contre les terroristes continue d'être un succès, il importe que l'assistance technique et logistique soit suffisante pour renforcer la capacité de nos institutions chargées de la sécurité. Une armée et une police nationales fortes et professionnelles sont nécessaires pour instaurer une stabilité et une sécurité durables en Afghanistan. Nous lançons un appel pour que l'on redouble d'efforts pour accélérer la formation de nos forces de sécurité afin qu'elles deviennent autonomes et qu'elles puissent, de manière indépendante, répondre aux besoins de la population en matière de sécurité.

Les moyens militaires, seuls, ne peuvent constituer l'unique solution aux problèmes de sécurité de l'Afghanistan. Une stratégie intégrée dans les domaines militaire, politique et du développement est nécessaire pour améliorer de manière substantielle et durable la sécurité du pays. Pour appuyer l'action militaire, il nous faut poursuivre nos efforts pour nouer un dialogue politique avec les Taliban qui ne sont pas terroristes et qui sont disposés à renoncer à la violence et à respecter la Constitution de l'Afghanistan.

La mise en œuvre de projets de développement et d'infrastructures, en particulier dans les régions menacées par les Taliban et les extrémistes, améliorera la sécurité de manière directe. En conséquence, nous estimons qu'il importe de ne ménager aucun effort pour conserver et attirer l'appui de la population en lui offrant des possibilités d'emploi et en lui garantissant les services essentiels dans tout le pays. Si l'on ne parvient pas à atteindre un niveau de développement suffisant, à offrir des emplois et à améliorer les conditions socioéconomiques du pays, nous courrons le risque que les citoyens ordinaires deviennent otages de groupes extrémistes.

La coopération régionale est indispensable pour éliminer le terrorisme et l'extrémisme qui compromettent la stabilité de l'Afghanistan et de la région. Une coopération étroite entre l'Afghanistan et le Pakistan se poursuit aux niveaux bilatéral et multilatéral pour éliminer ce fléau, ensemble et de manière résolue. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons tenu la première rencontre de la commission du jirga, pour assurer le suivi du jirga de paix tenu à Kaboul en août. La seconde rencontre du jirga de paix aura lieu au Pakistan au début de l'an prochain. Il est absolument crucial que le climat de collaboration continue de prévaloir dans les relations entre l'Afghanistan et le Pakistan. Nous suivons avec inquiétude l'évolution de la situation au Pakistan, car la sécurité, la stabilité et le calme au Pakistan sont autant de facteurs essentiels à la sécurité et à la stabilité de la région.

Nous estimons que la coopération régionale représente la stratégie la plus efficace non seulement pour relever le défi que posent le terrorisme et le trafic de stupéfiants, mais aussi pour pallier le sous-développement, la criminalité organisée et les catastrophes naturelles. Elle contribuera également à tirer parti des riches ressources et potentiels de la région pour la développer et la rendre prospère. Il existe de nombreuses possibilités de coopérer

régionalement dans les domaines du commerce, de l'énergie, des transports, de la culture et de l'éducation, de la gestion de l'eau et dans des projets d'investissement conjoints. Il faut saisir ces occasions.

Les stupéfiants sont une menace à la stabilité et au bien-être de nos sociétés. Pour notre part, nous avons intensifié notre action en vue d'affranchir l'Afghanistan de cette menace. Outre les régions dans lesquelles les Taliban et Al-Qaida menacent la sécurité, la culture du pavot a été éliminée sur quelque 26 000 hectares de terres, ce qui porte aujourd'hui à 13 le nombre de provinces où l'on ne cultive plus le pavot. En outre, l'on observe une diminution substantielle de sa culture dans 12 autres provinces. Grâce à une répression renforcée, nous avons arrêté 85 trafiquants à l'aéroport international de Kaboul, et 1 016 affaires de trafic ont été soumises au Bureau du Procureur général depuis le début de l'année. D'autres mesures ont été prises, notamment pour faciliter, avec l'appui d'INTERPOL, l'arrestation à l'étranger de nombreux trafiquants internationaux.

Toutefois, pour parvenir à lutter durablement contre les stupéfiants, nous devons tenir compte du réseau à la base du trafic de stupéfiants, qui est composé des cultivateurs, des producteurs, des trafiquants et des consommateurs. Pour lutter contre les stupéfiants, notre stratégie doit couvrir toutes ses composantes. Une participation active des pays de transit et de consommation, sur la base de la responsabilité partagée, est cruciale pour juguler la menace des drogues illicites. Ce qui demeure essentiel dans cette stratégie, c'est de fournir aux paysans afghans une autre source de revenus. À cet égard, nous comptons sur l'appui continu de la communauté internationale pour mettre en œuvre notre stratégie nationale de lutte contre les stupéfiants.

L'Afghanistan a pris de nombreuses mesures pour améliorer la gouvernance et l'état de droit. Nous avons mis en place des stratégies pour réformer plusieurs institutions, notamment la Cour Suprême, le Bureau de Procureur général et les Ministères de l'intérieur et de la justice, afin de rendre notre fonction publique plus efficace et professionnelle. À cette fin, notre Commission de la fonction publique a mis la dernière main à un cadre de réforme de l'administration publique révisé et à son programme de mise en œuvre d'établir un mécanisme de nomination des fonctionnaires basée sur le mérite. Dans le cadre de nos efforts visant à rendre nos institutions plus responsables, nous avons arrêté ou détenu un certain

nombre de fonctionnaires de haut niveau ou de rang intermédiaire impliqués dans des activités illégales. Ces mesures ont été prises parallèlement à l'approbation par l'Assemblée nationale de la Convention des Nations Unies contre la corruption en août et aux préparatifs en cours en vue de la présentation de notre stratégie nationale sur le secteur de la justice. Dans ce cadre, nous tenons à remercier le Gouvernement italien d'avoir organisé, conjointement avec l'Afghanistan et l'ONU, une conférence sur l'état de droit en Afghanistan, qui s'est tenue à Rome en juillet.

Pourtant, notre réussite dans la promotion de la bonne gouvernance et dans l'état de droit est liée à la consolidation d'un système de justice fort et indépendant, à la présence d'institutions publiques efficaces, à une société civile qui fonctionne bien, et à un environnement propice au développement économique, social et culturel de tous les citoyens.

Plus de 20 ans de conflit ont créé des conditions socioéconomiques désastreuses qui ont forcé des millions de nos ressortissants à émigrer. Nous sommes reconnaissants à tous les pays, en particulier le Pakistan et l'Iran, qui ont accueilli des millions de nos compatriotes durant certaines des périodes les plus difficiles de l'histoire de notre pays. Tout en faisant part de notre souhait le plus sincère de voir tous nos ressortissants retourner dans le pays, nous demandons une aide internationale soutenue pour créer des conditions propices à leur retour volontaire, progressif, en toute sécurité et dans la dignité, ainsi qu'à leur réinsertion.

Le Pacte pour l'Afghanistan reste le cadre le plus viable pour surmonter les défis auxquels nous nous heurtons toujours. Dans le cadre du Conseil commun de coordination et de suivi, nous évaluons périodiquement les progrès que nous accomplissons avec nos partenaires internationaux sur la voie de la réalisation de la vision du Pacte pour l'Afghanistan. Tout en exprimant notre reconnaissance à la communauté internationale pour l'appui qu'elle nous a apporté vis-à-vis du processus afghan, nous voudrions souligner combien il est nécessaire d'assurer une efficacité accrue pour mobiliser, coordonner et utiliser l'assistance afin de mettre en œuvre notre stratégie de développement nationale.

L'Afghanistan continue de se heurter aux séquelles de trois décennies de conflit et aux défis nouveaux. Le pays ne sera donc pas en mesure de faire

face seul à la multitude de problèmes qui l'assaillent. Il aura besoin de l'appui soutenu et adéquat de la communauté internationale pendant de nombreuses années. La présence et l'engagement de la communauté internationale sont une question existentielle pour l'Afghanistan. La communauté internationale doit reconnaître combien il importe qu'elle manifeste un attachement continu à la paix et à la sécurité en Afghanistan, à la région et au monde entier. Ni la complaisance ni un pessimisme exagéré ne contribueront à nos efforts visant à réaliser un Afghanistan pacifique et stable.

Le rôle de l'ONU en Afghanistan est d'une importance cruciale pour réaliser une paix et une stabilité durables en Afghanistan. Nous nous félicitons du rôle joué par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan sous l'égide de Tom Koenigs en vue de promouvoir un engagement et une coordination internationale renforcés entre la communauté internationale et l'Afghanistan afin de réaliser la vision inscrite dans le Pacte pour l'Afghanistan.

Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général pour le dévouement et l'attachement qu'il a personnellement manifestés à l'égard de l'Afghanistan. La République islamique d'Afghanistan se félicite de sa visite à Kaboul en juillet, de sa participation à la Conférence internationale sur l'état de droit en Afghanistan en juillet, et de l'initiative qu'il a prise de convoquer une réunion de haut niveau en marge de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Nous sommes également reconnaissants à tous les pays qui ont fourni des contingents afin qu'ils servent dans notre armée et notre police nationales et assurent la sécurité de notre peuple. Nous rendons un hommage particulier aux familles de ceux qui ont fait le sacrifice suprême au service de la paix en Afghanistan.

Pour terminer, je voudrais exprimer la reconnaissance de ma délégation à nos collègues de la Mission allemande pour les efforts infatigables qu'ils ont déployés dans la conduite des consultations portant sur le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous remercions particulièrement M^{me} Maeder-Metcalf de la Mission allemande à cet égard. Nous exprimons également notre gratitude à tous les États membres qui se sont portés coauteurs du projet de résolution de cette année.

M. Lobo de Mesquita (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de

l'Union européenne. Les pays candidats, la Turquie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, les pays du processus de stabilisation et d'association européennes et candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie), l'Association de libre-échange ainsi que l'Ukraine, l'Islande, la République de Moldova et l'Arménie, s'associent à cette déclaration.

Cette année, nous poursuivrons l'examen d'un seul projet de résolution portant sur la situation en Afghanistan, et nous félicitons vivement la délégation allemande de son travail sur le projet de résolution A/62/L.7.

L'Union européenne se félicite du rôle central que l'ONU a joué dans la promotion de la paix et de la stabilité en Afghanistan en dirigeant les efforts de la communauté internationale. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 1776 (2007) du Conseil de sécurité, le 19 septembre, qui renouvelle le mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), et de la résolution 1746 (2007) du Conseil le 23 mars, qui proroge le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA).

L'Union européenne et ses États membres représentent collectivement 30 % des 12,5 milliards de dollars de dons annoncés par la communauté internationale aux conférences internationales pour la reconstruction de l'Afghanistan tenues à Tokyo en 2002 et à Berlin en 2004. À la Conférence de Londres, en 2006, la Communauté européenne et ses États membres se sont engagés à verser 2,4 milliards de dollars pour l'assistance à la reconstruction à l'Afghanistan au cours des années à venir.

Les États membres de l'Union européenne contribuent considérablement à la FIAS, mandatée par l'ONU, dirigée par l'OTAN et qui représente environ la moitié des forces militaires déployées dans ce cadre. Les États membres de l'Union européenne commandent également des équipes de province militaires et civiles de reconstruction à travers le pays, auxquelles ils apportent également leur contribution. À titre individuel, plusieurs États membres contribuent également à la coalition de l'Opération Liberté immuable dirigée par les États-Unis, qui mène des opérations contre l'insurrection et le terrorisme en Afghanistan.

Nous appuyons d'autre part pleinement le rôle assumé par la MANUA pour trouver et appliquer des solutions politiques et régionales aux défis auxquels se

heurte l'Afghanistan. Nous nous félicitons donc du renforcement du rôle de la Mission énoncé dans la résolution 1746 (2007), qui a élargi la présence de la Mission dans les provinces par le biais de bureaux régionaux et provinciaux. Nous notons que le renforcement de sa présence sur le terrain a permis de travailler avec des équipes de reconstruction de province, garantissant ainsi que celles-ci parviendraient à une entente et à une approche communes vis-à-vis de la Stratégie de développement national de l'Afghanistan, en collaboration avec le Gouvernement afghan.

À cet égard, nous soulignons la nécessité urgente d'adopter une stratégie politique et militaire intégrée qui complète la Stratégie et englobe des questions plus générales, et qui mette plus l'accent sur les réalisations obtenues dans les domaines de la réconciliation nationale et de la stabilité régionale. Comme cela a été souligné au cours de la réunion de haut niveau sur l'Afghanistan qui s'est tenue à New York le 23 septembre, il demeure indispensable de mieux coordonner les efforts de la communauté internationale.

Nous encourageons la MANUA à poursuivre son expansion si les conditions de sécurité le permettent. Nous devons saisir cette occasion pour féliciter la MANUA du remarquable travail que la mission a réalisé dans des conditions parfois difficiles, sous l'excellente direction de Tom Koenigs. Nous continuerons d'appuyer cette mission importante de l'ONU pour assurer une meilleure coordination entre les divers acteurs concernés.

L'Union européenne se déclare préoccupée par les progrès de l'insurrection et par la dégradation générale des conditions de sécurité ces derniers mois. Les Taliban et des groupes d'insurgés continuent d'empêcher l'instauration d'une sécurité effective dans un nombre important et croissant de domaines, alors que les niveaux de la violence liée à l'insurrection et au terrorisme ont encore augmenté depuis 2006 et que les bandes criminelles et les trafiquants de stupéfiants continuent d'élargir leur présence. Les groupes armés illégaux représentent toujours une menace importante pour la stabilisation de l'Afghanistan. Comme cela a été signalé lors de la conférence portant sur cette question qui s'est tenue le 21 juin à Tokyo, leur démantèlement reste un point crucial. Dans l'intervalle, en tirant parti de certaines lacunes en matière de sécurité et de la faiblesse de l'administration locale, les bandes criminelles et les trafiquants de stupéfiants

continuent d'agir à une échelle toujours plus grande, exacerbant ainsi l'instabilité dans l'ensemble du pays.

Le 15 juin 2007, l'Union européenne a lancé, dans le cadre de la Politique européenne commune de sécurité et de défense (ESDP) en Afghanistan, une mission qui consiste à mener des opérations de police et plus largement à maintenir l'état de droit. Cette mission renforcera les efforts en cours dans le domaine de la réforme de la police, œuvrant à mettre en place une force de police afghane maîtresse de son action au niveau local, force qui respectera les droits de l'homme et fonctionnera dans le cadre de l'état de droit.

La Mission de police de l'Union européenne s'inscrit dans le contexte plus large des efforts déployés par la communauté internationale pour aider le Gouvernement afghan à se charger de renforcer l'état de droit et, en particulier, d'améliorer les capacités policières civiles et de maintien de l'ordre. La Mission travaillera à élaborer une stratégie globale conjointe de la communauté internationale en matière de réforme de la police. Elle déploiera pratiquement 100 policiers et autres experts des États membres de l'UE et d'États tiers aux niveaux central, régional et provincial, et envisage d'être pleinement opérationnelle en mars 2008.

Nous demandons au Gouvernement afghan de collaborer avec le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi qu'avec le Groupe de travail sur la détention arbitraire, dans le cadre de son approche coopérative et continue de la lutte contre la détention arbitraire et les mauvais traitements.

Les initiatives menées dans le secteur de la sécurité doivent être sous-tendues par un travail sans relâche en vue de contrer une corruption qui ne cesse de se propager. L'Union européenne se réjouit que la Wolesi Jirga ait entériné, en août dernier, la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui inclut la mise en place d'une fonction publique professionnelle et rémunérée comme il se doit et d'un système transparent de nomination des hauts fonctionnaires pour empêcher la corruption de prendre davantage corps dans le secteur public. Celle-ci a non seulement pour effet de miner l'efficacité de l'aide internationale, mais aussi d'entretenir la défiance des citoyens à l'égard des fragiles institutions afghanes qui se bâtissent patiemment depuis quelques années.

Nous devons aussi réaffirmer l'importance cruciale de la réforme de la justice et de l'instauration

de l'état de droit pour la reconstruction de l'Afghanistan, en reconnaissant que sans justice ni état de droit, on ne saurait garantir la durabilité de la stabilisation sécuritaire, du développement économique et du respect des droits de l'homme, comme conclu lors de la Conférence sur l'état de droit en Afghanistan, qui s'est tenue à Rome les 2 et 3 juillet 2007. Dans ce contexte, la Commission européenne a lancé un programme de réforme de la justice qui aura pour but de professionnaliser les services judiciaires et le ministère public, en se penchant sur les salaires, les grades et le recrutement ainsi qu'à travers l'élaboration d'un code de déontologie. Le programme visera également à faciliter la création d'un système national d'aide juridictionnelle et à améliorer l'accès des citoyens à la justice. Il concordera avec la mission de police de la Politique européenne de sécurité et de défense, EUPOL Afghanistan. La Commission européenne est l'un des principaux contributeurs au Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Nous sommes très préoccupés par la hausse de 17 % enregistrée dans la culture du pavot à opium, et de 34 % en ce qui concerne la production potentielle d'opium, qui représente désormais 93 % de la production totale d'opium à l'échelle mondiale. La hausse sans précédent de la production d'opium en 2007 représente une menace grave pour la reconstruction et l'édification de la nation en Afghanistan. Les initiatives régionales, comme l'accord trilatéral conclu en juin 2007 entre l'Afghanistan, l'Iran et le Pakistan, par lequel les pays se sont engagés à multiplier les opérations frontalières conjointes et à intensifier les échanges d'informations, doivent être renforcées et encouragées. Les mesures prises conformément aux dispositions du Pacte de Paris de 2003 doivent également être consolidées afin de remédier à ces problèmes.

L'Union européenne est aussi préoccupée par la situation des droits de l'homme en Afghanistan. Plusieurs événements récents suscitent une préoccupation particulière au sein de la communauté internationale. L'exécution, il y a peu, de 15 ressortissants afghans marque un recul sérieux de la situation des droits de l'homme dans le pays. L'Union européenne a vivement exhorté le Gouvernement afghan à envisager un moratoire sur la peine de mort. Néanmoins, depuis 2001, des progrès ont été enregistrés, quoique faibles, à travers par exemple

l'augmentation du nombre de personnes ayant accès aux soins de santé de base, passant de 19 % en 2002 à 89 % aujourd'hui.

Cependant, d'importants défis restent à relever, il faut notamment renforcer la participation et la contribution des femmes à la paix nationale et remédier à l'insuffisance du nombre d'écoles de type classique et d'enseignants qualifiés, en particulier d'enseignantes. Bien que le nombre d'enfants scolarisés soit passé d'environ 1 million à 5,4 millions à l'heure actuelle, dont pratiquement un tiers de filles, 2 millions d'enfants, dont 1,3 million de filles, ne sont pas couverts par le système scolaire ordinaire. Comme indiqué par le Secrétaire général dans son dernier rapport en date à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, les informations faisant état d'attaques contre des écoles et de menaces à l'encontre d'enseignants et d'élèves sont inquiétantes.

L'Union européenne note avec une profonde préoccupation que la violence contre les femmes et les enfants se poursuit, à l'instar des pratiques traditionnelles discriminatoires. Nous encourageons le Gouvernement afghan à faire tout son possible pour enquêter et à entamer des poursuites sur les suicides par le feu, la violence contre les enfants, les mariages forcés et les meurtres d'honneur. Nous appelons le Président Karzai à présenter à son Cabinet le Plan d'action national pour les femmes afghanes pour approbation et mise en œuvre, plan élaboré par le Gouvernement en application des normes fixées par le Pacte et la Stratégie de développement national de l'Afghanistan.

Outre son rôle moteur dans la reconstruction, l'Union européenne est une source majeure d'aide humanitaire pour la population touchée par la crise afghane, tant en Afghanistan que dans les pays voisins – Pakistan et Iran. Les États membres de l'Union européenne et la Communauté européenne participent activement eux aussi à la fourniture de secours d'urgence. La contribution totale de l'Union européenne pour la période 2002-2006 s'est élevée à 627,5 millions d'euros. L'Union exprime également sa préoccupation devant les attaques dont ont récemment fait l'objet la Commission indépendante des droits de l'homme de l'Afghanistan et son président de la part d'un nombre important de députés. Nous appelons instamment les autorités afghanes à assurer la sécurité des membres de cette Commission et à créer les conditions nécessaires pour leur permettre de remplir leur mission. L'Union européenne souligne en outre

que le processus national de paix et de réconciliation doit être conduit d'une manière qui soit parfaitement compatible avec la nécessité de lutter contre l'impunité et de rendre justice pour les crimes et violations graves des droits de l'homme qui ont été commis dans le passé.

Ces difficultés mises à part, des progrès importants ont été faits sur la voie de la reconstruction et de la stabilisation de l'Afghanistan. Au niveau régional, l'Union européenne constate avec satisfaction le climat de coopération qui commence à prévaloir dans les relations afghano-pakistantaises, maintenant que le terrorisme est considéré comme un défi partagé. En conséquence, nous saluons la jirga de paix qui a eu lieu à Kaboul, en août dernier, avec la participation des Présidents Karzai et Musharraf, ainsi que la déclaration conjointe issue de cet événement. L'Union européenne se félicite de cette déclaration et encourage les deux pays à intensifier encore le dialogue et la coopération, en particulier sur les questions de sécurité et de lutte contre le terrorisme. Elle continuera d'appuyer l'amélioration des relations entre l'Afghanistan et le Pakistan, y compris dans le cadre de l'initiative Groupe des Huit-Afghanistan-Pakistan.

L'Union européenne se réjouit également de l'adoption, par les deux chambres du parlement, de la loi sur les médias. Comme l'a récemment noté le Représentant spécial du Secrétaire général, l'indépendance des médias afghans semble à présent largement garantie.

Enfin, nous appelons l'attention urgente de l'Assemblée nationale et du Gouvernement afghans sur la loi électorale, qui doit être adoptée avant la fin de l'année 2007, compte tenu de l'importance qu'elle revêt dans la préparation des élections présidentielles prévues pour 2009. Nous espérons que le bon déroulement des dernières élections, qui représente un accomplissement de taille pour l'Afghanistan, permettra de réaliser un nouveau pas en avant sur la voie de la stabilité, de la sécurité et de la prospérité au bénéfice du peuple afghan.

Pour terminer, je soulignerai l'attachement inébranlable de l'Union européenne à la reconstruction durable de l'Afghanistan. Nous continuons de souscrire au Pacte pour l'Afghanistan, qui constitue à nos yeux un cadre de référence pour la reconstruction et la stabilisation du pays jusqu'en 2010. Tout en prenant note du rôle central que joue le Conseil commun de coordination et de suivi s'agissant de faciliter et de

suivre l'application des dispositions du Pacte pour l'Afghanistan, nous sommes favorables à toute nouvelle initiative visant à fournir des orientations appropriées à un niveau politique élevé et à promouvoir un engagement plus cohérent de la communauté internationale. Par conséquent, l'Union européenne s'engage à œuvrer main dans la main avec le Gouvernement afghan et ses partenaires internationaux à l'instauration d'un Afghanistan démocratique, sûr et prospère.

M. Jeenbaev (Kirghizistan) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), qui sont l'Arménie, le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan.

L'adoption par consensus du Pacte pour l'Afghanistan, lors de la Conférence de Londres, a prouvé la volonté ferme de la communauté internationale de continuer à apporter un appui étendu à la reconstruction de l'Afghanistan après le conflit. Cette volonté a été confirmée lors de la réunion de haut niveau qui s'est récemment tenue à l'ONU. Il faudra que l'ONU conserve un rôle central dans la coordination des efforts internationaux déployés en l'Afghanistan une fois le Processus de Bonn achevé. Il est impératif de mener à bien les tâches définies dans le Pacte. Pour ce faire, les problèmes cruciaux qui se posent dans les domaines de la sécurité, de la lutte contre la drogue, de la gouvernance et des droits de l'homme devront être résolus dans les délais prévus. Nous pensons que l'application du Pacte continuera de faire l'objet d'une surveillance et d'une coordination approfondies sous l'égide de l'ONU. Il est essentiel, pour pérenniser la stabilité en Afghanistan, que toutes les composantes de la société et toutes les forces politiques, ethniques et religieuses participent à la mise en place de structures gouvernementales souveraines et performantes.

La tournure des événements est profondément préoccupante compte tenu de la recrudescence des opérations terroristes lancées par les Taliban et Al-Qaïda. Les extrémistes restent un obstacle pour la sécurité dans un certain nombre de régions. Comme on le sait, la violence a été plus forte cette année qu'en 2006, de même que le nombre des bandes criminelles et des associations de narcotrafiquants a continué d'augmenter. Tout cela compromet le relèvement de l'Afghanistan. Des mesures décisives s'imposent pour

prévenir une nouvelle hausse de l'insécurité dans le pays.

Cela signifie qu'il ne faut pas renoncer à maintenir à l'écart les chefs extrémistes, surtout ceux qui figurent sur la liste des sanctions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999), tout en permettant aux hommes de troupe des Taliban qui ne se sont pas rendus coupables de crimes de guerre de participer pleinement à la vie de la cité. Telle est la ligne que doit suivre la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan pour s'acquitter de son mandat. En revanche, nous ne partageons pas l'idée selon laquelle il serait possible d'aboutir à la stabilité dans le pays en faisant la paix avec les Taliban soi-disant repentis. L'expérience montre qu'une telle démarche ne peut que durcir la position des extrémistes et accroître leurs activités subversives.

Le trafic de drogue reste l'un des obstacles les plus difficiles à surmonter pour offrir stabilité et sécurité au peuple afghan. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) signale une hausse de 17 % de la superficie des champs de pavot à opium et une possible augmentation de 34 % de la production d'opium. Ainsi, en 2007, la récolte de l'opium a franchi la barre des 8 000 tonnes, dont une grande partie transite par les États membres de l'OTSC. Par ailleurs, la quasi-totalité de l'opium est transformée en héroïne sur le territoire afghan, ce qui montre que les narcotrafiquants afghans n'ont pas de problème pour se procurer des précurseurs et l'équipement nécessaire aux laboratoires clandestins. Nous sommes alarmés par la persistance de la culture du pavot, de la production et du trafic de l'opium, qui sont l'une des principales sources de financement des activités terroristes du mouvement des Taliban et d'Al-Qaïda.

Les recherches réalisées par l'ONUDC montrent que le trafic de drogue fait planer un immense péril sur les Afghans mais aussi sur l'ensemble de la communauté internationale. D'où la nécessité d'intensifier l'action antidrogue sur le territoire afghan et dans ses alentours à travers la mise en place, sous l'égide de l'ONU et avec le concours des pays voisins, d'un système complexe de zones tampons antidrogues et de sécurité financière. Nous jugeons indispensable de développer la coopération concrète entre l'OTSC et l'OTAN dans la lutte contre le terrorisme et la drogue, notamment en associant les forces de l'ordre afghanes et pakistanaïses. Celles-ci pourraient, par exemple, prendre part à l'Opération « Kanal » (filière),

régulièrement menée par l'OTSC en vue d'installer une zone tampon antidrogue le long de la frontière afghane. Cette opération a permis, ces dernières années, de mettre en place des dispositifs de lutte contre le trafic de drogue le long du tracé nord, qui relie l'Afghanistan à l'Europe. Grâce aux mesures prises par les organes compétents des États membres de l'OTSC, avec la participation de l'Azerbaïdjan, de la Chine, de l'Iran, du Pakistan et de l'Ukraine en qualité d'observateurs, plusieurs dizaines de tonnes de drogue ont pu être saisies. Nous notons avec satisfaction qu'en septembre 2007, l'Afghanistan a pour la première fois pris part à une telle opération à titre d'observateur.

Nous sommes convaincus que des mesures supplémentaires s'imposent pour renforcer les capacités des forces armées afghanes afin qu'elles assument la sécurité du pays de façon autonome. Il convient également de les doter d'armements et d'équipements modernes, notamment d'aéronefs et de matériel blindé, ainsi que d'élever le niveau de leur formation professionnelle. À cette fin, les États membres de l'OTSC sont prêts à développer la coopération militaire et technique avec l'Afghanistan, notamment sur le plan bilatéral.

Attachés au relèvement durable de l'Afghanistan, les États membres de l'OTSC sont disposés à poursuivre une coopération régionale ciblée dans les domaines clefs que sont la sécurité, le redressement économique et la lutte contre la drogue. Il importe selon nous que l'Afghanistan noue des liens de coopération avec les autres États de la région pour avancer sur la voie d'un règlement global. D'ailleurs, les programmes d'aide mis en œuvre en Afghanistan devraient impliquer les partenaires régionaux, susceptibles, par exemple, de servir de fournisseurs aux pays donateurs et aux organisations internationales.

Pour terminer, je remercie la délégation allemande d'avoir coordonné les travaux d'élaboration du projet de résolution de l'Assemblée générale sur l'Afghanistan. Nous sommes prêts à nous prononcer en sa faveur.

M. Aslov (Tadjikistan) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom des États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui sont la Fédération de Russie, la République d'Ouzbékistan, la République du Kazakhstan, la République du Tadjikistan, la République kirghize et la République populaire de Chine. Ces États entretiennent

des relations d'amitié avec leur proche voisin l'Afghanistan.

L'Afghanistan est un partenaire extrêmement important et prometteur pour la région. Il est traversé par les grands axes de transport qui mènent en Asie du Sud. La situation qui règne en République islamique d'Afghanistan a une influence considérable sur la stabilité et la sécurité de la région, dans laquelle l'Organisation de Shanghai pour la coopération intervient de plus en plus activement. C'est pourquoi il s'agit d'une question prioritaire dans l'ordre du jour de l'Organisation.

Nous saluons les progrès qui ont été accomplis en Afghanistan avec l'aide de la communauté internationale depuis la chute du régime des Taliban, principalement dans le domaine de l'édification de l'État. Ainsi, la Constitution de la République islamique d'Afghanistan a été adoptée; des élections présidentielles et parlementaires ont été organisées; un gouvernement a été formé; un appareil judiciaire a été mis en place; les forces armées afghanes se reconstituent et l'économie est relancée. En outre, des organes d'information indépendants et des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme ont vu le jour dans le pays.

Pourtant, force est de constater que la stabilité en Afghanistan est fondamentale pour conjurer les menaces régionales les plus graves qui pèsent sur les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, à savoir la drogue, la progression de l'extrémisme religieux et le terrorisme.

Par malheur, la situation demeure extrêmement tendue dans le pays. Cela tient avant tout à l'essor des activités subversives menées par le mouvement des Taliban et Al-Qaïda ainsi qu'à la persistance des grands problèmes sociaux et économiques. Il est surtout alarmant de constater que les extrémistes recourent de plus en plus souvent à la prise d'otages pour atteindre leurs buts politiques. Face au péril de plus en plus grand que l'intransigeance des extrémistes fait planer, le respect du régime des sanctions introduit par le Conseil de sécurité apparaît essentiel, en particulier de la part du Gouvernement afghan.

Nous pensons qu'il importe de mener à bien le programme de réconciliation nationale afin d'assurer une stabilité durable dans le pays. Il ne faut pas pour autant que cela se fasse à l'encontre des décisions du Conseil de sécurité et des efforts déployés en vue d'éradiquer la menace terroriste dans le pays. Le fait

que des Afghans inscrits sur la liste du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) soient présents dans les structures du pouvoir constitue une vive source d'inquiétudes.

Tant le Gouvernement afghan que la présence internationale doivent prendre les dispositions voulues pour s'adapter à l'évolution du contexte militaire et politique. En tout premier lieu, il est indispensable de renforcer et d'équiper les forces armées afghanes de manière qu'elles puissent assurer la protection des civils. Il importe aussi de donner un coup d'accélérateur aux efforts de redressement socioéconomique.

Nous sommes convaincus qu'il est impossible de mettre en échec les extrémistes sans le concours efficace de toutes les forces saines de la société afghane. Le succès de cette importante entreprise dépendra des résultats de l'action militaire engagée contre les groupements illégaux armés et des efforts déployés pour éradiquer les fléaux socioéconomiques que sont la corruption et le trafic de drogue. Il dépendra également de l'issue des réformes en chantier et de la population.

Il ne fait aucun doute que les activités subversives des extrémistes et terroristes bénéficient d'importantes sources de financement, la première d'entre elles restant le trafic de drogue. La montée en flèche de la production de stupéfiants, dont la vente sert à financer l'acquisition d'armes et de munitions, est extrêmement préoccupante. Il est indispensable de redoubler d'efforts sur le territoire afghan mais aussi dans ses alentours en créant des cordons de sécurité financière et antidroque, sous la houlette de l'ONU et avec la participation des pays voisins.

Cela suppose de mettre pleinement à profit les potentialités des associations régionales qui ont fait leurs preuves dans d'autres domaines, telles que l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération approuvent l'idée proposée par le Tadjikistan et la Russie de constituer une zone tampon antidroque le long de la frontière afghane. À cet effet, le Président russe Vladimir Poutine a proposé de consolider le dispositif antidroque et antiterroriste autour de l'Afghanistan au moyen de « ceintures de sécurité financière », avec le concours des services du renseignement financier des États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Nous

sommes convaincus que cela affaiblira sensiblement la base financière du terrorisme.

Lors du sommet qu'elle a récemment tenu à Bichkek, l'Organisation de Shanghai pour la coopération a confirmé ses grandes potentialités dans la stabilisation de l'Afghanistan, notamment dans le cadre de la lutte contre la drogue et le terrorisme. Les pays membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération possèdent un immense potentiel en matière de maintien de la paix, comme en témoigne la décision, prise à l'initiative de la Russie, d'organiser une conférence régionale sur l'Afghanistan.

Nous avons à cœur de voir l'Afghanistan se relever pour devenir un État pacifique, indépendant et autosuffisant, libéré du terrorisme et des stupéfiants. C'est pourquoi nous pensons que le pays doit se redresser au plus vite conformément aux grands principes de la Conférence de Bonn et de l'Accord de Londres sur l'Afghanistan, notamment celui des relations de bon voisinage avec les États limitrophes.

Pour consolider les fondements de la paix à l'intérieur de l'Afghanistan, il importe de préserver le complexe équilibre ethnique au sein des organes gouvernementaux et administratifs. Les compromis nécessaires doivent être recherchés par les Afghans eux-mêmes, sans aucune pression extérieure.

L'action militaire ne suffira pas pour venir à bout des problèmes afghans. Au stade actuel des choses, la priorité doit être de relever, sous l'égide de l'ONU, l'économie presque entièrement ravagée. Le Conseil commun de coordination et de suivi joue un rôle notable à cet égard.

Les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération participent activement à l'exécution d'une série de projets de remise en état dans les domaines de l'énergie, des transports et de l'infrastructure sociale afghane. La République du Kazakhstan a annoncé la mise en œuvre d'un programme social en faveur de l'Afghanistan, qui prévoit la réalisation d'investissements dans l'économie afghane ainsi que la mise en œuvre de projets humanitaires.

Le retour de la stabilité en Afghanistan favorisera son intégration régionale et permettra aux pays membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération d'exploiter au mieux leur potentiel dans l'intérêt du redressement socioéconomique de l'État afghan. Nous espérons que l'action conjointe de la

communauté internationale et du Gouvernement afghan permettra de mener à bien le programme complexe de redressement de l'Afghanistan.

Nous souscrivons au projet de résolution de l'Assemblée générale sur l'Afghanistan (A/62/L.7) tel qu'il a été préparé par le groupe des coauteurs. Nous espérons que son adoption par consensus renforcera les efforts concertés de la communauté internationale en Afghanistan.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis ont le plaisir de s'associer aux États Membres qui se sont porté coauteurs du projet de résolution sur la situation en Afghanistan (A/62/L.7). Ce projet de résolution expose dans le détail les progrès accomplis par le peuple afghan et la communauté internationale depuis que l'Afghanistan a été libéré de l'oppression imposée par le régime des Taliban et ses alliés terroristes. À notre tour, nous saluons les efforts faits par le Secrétaire général, son Représentant spécial, le personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et toutes les forces qui participent à la Force internationale d'assistance à la sécurité et à l'Opération Enduring Freedom.

Il est vital que l'Afghanistan réussisse, non seulement pour le peuple afghan qui souffre depuis si longtemps, mais aussi pour le monde. Aujourd'hui, la plupart des problèmes de sécurité mondiale proviennent du Moyen-Orient au sens large, de même que l'Europe et l'Asie de l'Est ont été les principales sources d'instabilité au XX^e siècle. Les idéologies extrémistes, les groupes militants transnationaux, les profondes tensions internes que connaissent certains pays clés et la persistance de conflits régionaux qui ne trouvent pas de solution – tous ces facteurs se combinent avec d'autres pour produire une dynamique instable et dangereuse qui n'est pas seulement dommageable aux pays de la région, mais projette aussi l'insécurité partout dans le monde.

L'Afghanistan sous le régime des Taliban illustre bien ce phénomène. Le régime a persécuté et opprimé la population. Sa guerre interne a entraîné les puissances régionales dans une compétition géopolitique mortelle. Il a aussi donné asile à toute une série d'organisations terroristes qui s'en sont prises activement à des pays du monde entier. Le renversement du régime taliban a été une première étape importante. Changer le cours des choses dans le Moyen-Orient au sens large, en situation d'impasse

politique, continuera toutefois de constituer l'un des défis majeurs de notre temps.

Le succès de l'Afghanistan est fondamental pour le progrès politique de toute la région du Moyen-Orient. Des progrès substantiels ont été accomplis en Afghanistan, au nombre desquels l'adoption d'une constitution progressiste, la tenue d'élections présidentielles et parlementaires libres et équitables, un gouvernement national largement participatif, le désarmement des milices établies, la création d'une presse libre, des progrès dans la mise en place d'institutions centrales, comme une armée nationale, et une économie en croissance rapide. Tout cela a été possible grâce au travail de la population afghane et de ses dirigeants, ainsi qu'aux contributions et à l'assistance des amis de l'Afghanistan au sein de la communauté internationale.

Il reste toutefois bien du chemin à faire à l'Afghanistan pour parachever cette transition vers un État démocratique prospère. Les États-Unis continuent d'appuyer résolument cette transition, et savent gré à la communauté internationale de maintenir son engagement.

L'un des principaux problèmes à résoudre tient aux menaces que les Taliban et les forces liées à Al-Qaïda, qui souhaitent imposer de nouveau leur tyrannie au peuple afghan, font peser sur la sécurité. Leurs cibles ne sont pas seulement les forces de sécurité afghanes et internationales, mais aussi des citoyens afghans innocents et les institutions afghanes, notamment des écoles, qui sont construites afin de servir le peuple afghan. Les membres des Taliban devraient poser leurs armes et participer au processus de responsabilisation et de réconciliation.

En deuxième lieu, la situation interne de l'Afghanistan est compromise par l'existence de sanctuaires à l'étranger et les soutiens dont bénéficient les Taliban et Al-Qaïda. Ces sanctuaires doivent être supprimés et il faut à la place une coopération régionale accrue contre les extrémistes et les terroristes.

En troisième lieu, les progrès ont été insuffisants sur le plan de l'édification de l'État. Il y a de grands succès, en particulier l'Armée nationale afghane et le Programme national de solidarité, mais en ce qui concerne la Police nationale et certains des autres ministères qui assurent des services, on est encore bien loin de compte. En outre, certaines régions d'Afghanistan n'ont pas une bonne gouvernance aux

échelons provincial et local. Là où les représentants des pouvoirs publics sont faibles, inefficaces ou commettent des abus, la bonne volonté et le soutien de la population risquent de faire défaut. L'Afghanistan ne peut pas réussir si la population ne soutient pas activement son gouvernement.

En quatrième lieu, l'extension de la culture du pavot risque de créer un narco-État où l'économie légale sera supplantée par des éléments criminels. Nous exhortons le Gouvernement afghan à prendre les mesures nécessaires pour traiter ces problèmes.

Les États-Unis réaffirment leur détermination à poursuivre leur partenariat avec le peuple afghan. Comme le 11 septembre 2001 l'a montré, la sécurité des États-Unis est indissociable de celle de l'Afghanistan. Les États-Unis continueront à aider la population afghane et ses dirigeants pendant aussi longtemps qu'il le faudra pour que l'Afghanistan réussisse. Nous demandons à la communauté internationale de continuer de soutenir cet engagement en faveur de l'Afghanistan, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan, et pour ce qui concerne les pays qui déploient des forces en Afghanistan, par des contributions à la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ce débat est une occasion opportune pour la communauté internationale d'examiner la situation en Afghanistan et de contribuer plus efficacement à la réalisation de l'objectif que nous nous sommes fixé de promouvoir la paix, la stabilité et le développement dans ce pays.

Le Pakistan a un intérêt vital à ce que ces efforts réussissent. Il a souffert directement, et plus que n'importe quel autre pays, des conséquences de décennies de conflit et de tragédie humaine en Afghanistan qui ont affecté son tissu social et économique, perturbé la paix et la tranquillité dans ses régions frontalières et engendré la menace commune de l'extrémisme et du terrorisme. L'intérêt du Pakistan pour la paix et la stabilité en Afghanistan résulte d'une vision commune entre ces deux pays – vision qui tient à des intérêts stratégiques et économiques communs, et aux liens de la géographie, de l'histoire, de la foi et de la culture qui unissent les destinées de nos deux pays.

La paix et la stabilité dans la région sont également fondamentales afin que l'Afghanistan et le Pakistan puissent devenir à terme le point de

convergence des voies de transit les plus courtes et les plus économiques pour le commerce des matières premières, des marchandises et de l'énergie entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud et de l'Ouest et au-delà. Le Pakistan accueillera au début de l'année prochaine la troisième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan.

La coopération entre le Pakistan et l'Afghanistan porte sur tous les domaines. Il existe un dialogue et des visites réciproques régulières au plus haut niveau. Le commerce bilatéral atteint maintenant 1,5 milliard de dollars. Bien qu'ayant ses propres contraintes financières, le Pakistan prend une part significative au développement et à la reconstruction de l'Afghanistan. Son programme d'aide à l'Afghanistan, d'un montant de 300 millions de dollars, dépasse en importance n'importe quel autre programme de coopération du Pakistan avec d'autres pays.

Nous menons également une coopération en matière de sécurité et de renseignement, notamment dans le cadre de la commission tripartite, qui comprend les États-Unis et les forces de l'OTAN. Les succès de la campagne contre le terrorisme ont été obtenus pour une bonne part avec notre soutien et notre coopération. Nous avons consenti d'immenses sacrifices – plus que tout autre pays dans le cadre de cette lutte – afin d'interdire les mouvements transfrontaliers illicites, ce qui constitue une responsabilité commune. Le Pakistan a créé 1 000 postes de gardes frontière et déployé plus de 100 000 hommes de son côté de la frontière avec l'Afghanistan.

De fait, l'une des raisons des derniers événements au Pakistan tenait à la nécessité de répondre à la menace du terrorisme et de l'extrémisme. Cela ne doit pas être un motif d'inquiétude, en particulier pour nos frères en Afghanistan. Au contraire, cela améliorera notre capacité à garantir la sécurité sur notre frontière et à contribuer à la sécurité régionale.

L'un des principaux défis qui restent à relever concerne les réfugiés afghans. Le Pakistan continue d'accueillir plus de 2 millions de réfugiés afghans. Dans le cadre de l'accord tripartite conclu le 2 août 2007, nous nous sommes accordés sur le rapatriement de tous les réfugiés afghans qui vivent au Pakistan. En outre, le Pakistan, l'Afghanistan et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont également conclu un accord pour accélérer la fermeture de quatre camps de réfugiés afghans proches de la frontière, pour des raisons de sécurité. Le rapatriement

librement consenti, en toute sécurité et en bon ordre des réfugiés, et leur réinsertion, contribueront à la stabilité de l'Afghanistan et de la région. Nous comptons sur l'appui de l'ONU et de la communauté internationale pour aider à atteindre cet objectif, avec toutes les ressources nécessaires.

Les défis complexes et interconnectés en Afghanistan exigent une réaction appropriée, intégrée, cohérente et coordonnée. Si elle fera fond sur l'appui international, cette réaction devra s'assortir en grande partie d'un contrôle national, car ceci est indispensable pour s'attaquer efficacement aux problèmes multiples, qui sont pour la plupart internes à l'Afghanistan. Il est essentiel d'étendre l'autorité du Gouvernement et de renforcer les capacités autochtones pour assumer des responsabilités croissantes, tout en réduisant progressivement la dépendance des partenaires étrangers. Pour que cette stratégie soit couronnée de succès en Afghanistan, il convient d'adopter une approche globale s'attachant à la fois aux aspects politique, sécuritaire et de développement. Le dialogue politique et la réconciliation devront représenter la part essentielle de cette stratégie. Elle devra édifier soigneusement la paix, district par district, région par région, étant donné que les circonstances diffèrent des uns aux autres.

À l'évidence, la sécurité reste le principal défi à relever dans tout l'Afghanistan. Le rapport du Secrétaire général fait observer qu'au moins 78 districts présentent actuellement un risque extrême en Afghanistan. En outre, de larges pans du pays sont en fait des espaces sans gouvernement ou sous l'autorité des structures parallèles mises en place par les insurgés. Ce sont ces sanctuaires qu'il faut éliminer avant d'essayer d'externaliser les problèmes en Afghanistan.

Outre l'activité des insurgés et des terroristes, l'insécurité et la violence tiennent à plusieurs autres facteurs, notamment les combats entre factions, l'activité criminelle, les groupes armés illégaux, les seigneurs de la guerre et les parrains de la drogue. Le trafic de drogue et l'activité terroriste sont devenus étroitement liés. Il faut analyser objectivement et bien comprendre ce schéma sécuritaire complexe pour formuler une intervention efficace.

Ce sont les groupes terroristes qui appellent à la violence et aux conflits – c'est-à-dire les militants étrangers tels que ceux d'Al-Qaïda et des Taliban qui ne sont pas prêts à la réconciliation ni à renoncer à la

violence. Ces éléments doivent être combattus directement. Néanmoins, la stratégie militaire doit veiller à éviter les pertes civiles et être conduite de façon à ne pas exacerber l'aliénation de la population et les dommages qui lui sont causés. S'il faut vaincre les terroristes, il faut aussi convaincre et convertir les extrémistes.

Les Taliban font partie de la société afghane. La plupart d'entre eux peuvent être ralliés à notre cause. Nous nous félicitons par conséquent de l'offre de dialogue et de réconciliation que le Président Karzaï a adressée aux Taliban. En dépit du fait que cette offre a été rejetée par certains dirigeants taliban, nous pensons que c'est la bonne approche et qu'elle devrait avoir été poursuivie. Le rapport du Secrétaire général appelle également à adopter une stratégie anti-insurrectionnelle plus systématique en nouant un dialogue politique avec les groupes de mécontents. Le Pakistan contribue à ces efforts de paix et de réconciliation dans le cadre du processus conjoint du jirga. Un petit groupe de 15 personnes membres du jirga ont été mandatés pour, entre autres choses, accélérer le dialogue actuel pour la paix et la réconciliation. Ce groupe se réunit en ce moment à Islamabad.

Il faut également prêter attention aux préoccupations et aux aspirations des gens ordinaires, c'est-à-dire de la population afghane qui, dans certaines zones et pour différentes raisons, sont en faveur des talibans et sont donc susceptibles de verser dans l'extrémisme. Il faut isoler les terroristes d'Al-Qaïda et les militants actifs, et il importe également de gagner les cœurs et les esprits. Une bonne gouvernance et l'état de droit sont nécessaires pour lutter contre les problèmes de négligence, d'exclusion et d'ingérence qui sont les causes courantes de leurs revendications. On ne peut pas gagner les cœurs et les esprits si l'on n'améliore pas de façon tangible la sécurité et les conditions de vie des gens ordinaires.

En dépit de l'amélioration de plusieurs indicateurs économiques et sociaux, le rythme du développement économique et de la reconstruction en Afghanistan, en particulier dans le sud, demeure lent et inégal. Le problème est plus grave dans les régions où règne l'insécurité, ce qui aliène davantage encore les populations locales. Au-delà de la nécessité d'honorer tous les engagements qui ont été pris, il nous faut augmenter considérablement les ressources disponibles pour le redressement économique et la reconstruction. Il importe également de développer et d'utiliser les

capacités locales et nationales pour le développement et la reconstruction; cela réduirait considérablement les coûts et permettrait de consacrer la plus grande part des fonds d'aide aux fins prévues.

Pour la deuxième année consécutive, la culture du pavot s'est étendue en Afghanistan et c'est là peut-être l'événement le plus troublant et un grave danger, étant donné la nature transsectorielle du problème de la drogue. L'échec de la stratégie de lutte contre la drogue fait rapidement de l'Afghanistan un pays dont l'économie repose virtuellement sur la drogue. L'argent de la drogue finance l'activité des terroristes et des insurgés. Il faut mettre en place une stratégie de lutte contre les stupéfiants complète et équilibrée, en même temps que des ressources plus importantes. Il conviendrait que cette stratégie s'attache avant tout à fournir des moyens de subsistance profitables et durables dans les zones rurales, et à rompre la corrélation entre l'argent de la drogue et le financement des terroristes et des insurgés – et de la criminalité – en Afghanistan.

Il est également vital d'aborder l'autre problème transversal, à savoir la corruption. Le rapport du Secrétaire général et le projet de résolution à l'examen font état des effets de la corruption sur la sécurité, la bonne gouvernance, les efforts de lutte contre les stupéfiants et le développement économique. Dans ce contexte, il importe également de renforcer la capacité des institutions nationales afghanes de sécurité. Des forces professionnelles bien équipées, bien formées et bien payées, et dont la composition ethnique est équilibrée, contribueront aussi à réduire la dépendance des forces étrangères pour la sécurité, la lutte contre l'insurrection et pour le maintien de l'ordre.

Nous aimerions remercier la délégation de l'Allemagne d'avoir coordonné l'élaboration du projet de résolution sur l'Afghanistan. Nous pensons que le texte aborde toutes les questions pertinentes de façon complète et équilibrée. Le Pakistan s'est donc porté coauteur de cette résolution qui, nous l'espérons, sera adoptée par consensus.

Il ne fait aucun doute que les défis auxquels l'Afghanistan fait face sont immenses. Le chemin vers la paix et le développement durables n'est pas sans obstacles, mais cet objectif est réalisable. L'Afghanistan a la chance de bénéficier de l'appui constant de la communauté internationale. Des pays voisins aux partenaires internationaux, y compris l'OTAN, la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et l'ONU, tous ont un enjeu important à voir se redresser l'Afghanistan. Leur participation et leur engagement seront nécessaires à long terme. Car il n'y a pas de raccourci possible pour le succès en Afghanistan. Ce dont nous avons besoin à ce stade, c'est de conjuguer nos ressources et de coordonner nos politiques et nos approches en une stratégie globale et gagnante en Afghanistan. Le Pakistan continuera de jouer son rôle de chef de file dans cet effort commun.

Le Président par intérim : Avant de terminer, j'aimerais informer les membres qu'à la demande des coauteurs et comme cela est indiqué dans le Journal, l'examen des points 16 (Conflits prolongés dans la région du groupe GUAM et leurs incidences sur la paix, la sécurité et le développement) et 20 (La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan) a été reporté à une date ultérieure qui sera annoncée plus tard.

La séance est levée à 13 h 20.